



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6404^e séance

Lundi 18 octobre 2010, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M ^{me} Juen
	Bosnie-Herzégovine	M ^{me} Grgić-Stojanović
	Brésil	M. Rizzo
	Chine	M ^{me} Zhang Changwei
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Germain
	Fédération de Russie	M. Agasandyan
	France	M ^{me} Legendre
	Gabon	M ^{me} Ntyam-Ehya
	Japon	M. Arima
	Liban	M. Ramadan
	Mexique	M. Pintado
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Afshar
	Turquie	M. Söylemez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Costa Rica et de l'Équateur des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais tout d'abord dire que le Mouvement se félicite de la tenue de ce débat sous votre présidence pour examiner la situation critique au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, en ce moment crucial où l'heure de vérité est plus proche que jamais. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Fernandez-Taranco, de l'exposé complet qu'il a fait au Conseil.

Malgré tous les efforts sérieux et crédibles déployés par différentes parties régionales et internationales pour assurer la reprise et la poursuite des négociations directes sur la voie palestinienne, pour réaliser les objectifs connus et reconnus du processus de paix, nous sommes malheureusement encore loin d'un règlement juste et durable de la question de Palestine car Israël, Puissance occupante, continue de mener des politiques et des pratiques illégales qui non seulement mettent en péril la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, mais la rendent pratiquement impossible.

Le Mouvement des pays non alignés demande de nouveau à la communauté internationale de se montrer ferme et d'exiger d'Israël, Puissance occupante, de se conformer à ses obligations juridiques en vertu de la quatrième Convention de Genève, des résolutions pertinentes de l'ONU et de la Feuille de route du Quatuor. Israël doit mettre un terme à sa colonisation illégale du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est; geler complètement et indéfiniment toutes les activités de peuplement, y compris ce qu'il est convenu d'appeler la croissance naturelle, et répondre favorablement et de bonne foi au consensus international à cet égard, y compris aux demandes répétées de l'ONU, de l'Union européenne et du Quatuor.

Le Mouvement des pays non alignés est gravement préoccupé par les nombreuses répercussions possibles de la décision d'Israël de poursuivre la construction de colonies illégales et de ne pas proroger l'interdiction partielle ou le « moratoire de 10 mois » sur les activités de peuplement. Le Mouvement des pays non alignés souligne que des négociations sérieuses et authentiques ne peuvent avoir lieu tant qu'Israël continue de mener de telles actions illégales et provocatrices, qui sont en totale contradiction avec les principes connus sur lesquels repose un règlement pacifique du conflit.

En outre, l'expansion continue par Israël de la construction de colonies en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, il a été annoncé récemment que la construction de 238 nouveaux logements à Jérusalem-Est avait été approuvée – sape la confiance mutuelle nécessaire pour que les négociations soient couronnées de succès et montre qu'Israël n'a toujours pas renoncé à ses objectifs expansionnistes et ne s'est toujours pas véritablement engagée à respecter les principes à la base du processus de paix, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix. Nous demandons une nouvelle fois à Israël de s'abstenir de toute action illégale et provocatrice préjugant du résultat des négociations sur le statut final, de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Feuille de route et de coopérer de manière constructive aux efforts visant à assurer la continuité des négociations de paix directes pour parvenir à une solution juste, durable et globale du conflit au Moyen-Orient.

À cet égard, nous savons tous pertinemment que la communauté mondiale est unanimement convaincue qu'Israël doit respecter ses obligations en tant que

Puissance occupante, condition impérative pour faire de la solution des deux États une réalité et pour créer un climat propice à une solution durable sur la base des mandats convenus, à savoir les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route.

Nous sommes convaincus que l'Autorité palestinienne est, en paroles et en actes, déterminée, avec le soutien arabe, à poursuivre sur le chemin de la paix. Cela a été clairement exprimé dans la déclaration du Comité de suivi de la Ligue des États arabes qui s'est réuni récemment à Syrte, et il appartient maintenant à Israël de faire preuve de la même détermination, et ce, malgré tous les signaux négatifs envoyés par Israël ces derniers mois. Par ailleurs, sur le terrain, l'Autorité palestinienne, avec l'appui de la communauté internationale, s'efforce également toujours, de manière positive et constructive, de jeter les bases de l'indépendance de l'État palestinien et d'édifier les institutions nationales nécessaires. Il convient d'appuyer pleinement ces efforts.

Mais, du côté israélien, nous constatons que les colons commettent de plus en plus d'actes de violence contre des civils palestiniens, y compris des enfants, et continuent de brûler des lieux de culte islamiques, des vergers et des champs agricoles. Le Mouvement des pays non alignés est également préoccupé par la délivrance de plus en plus fréquente d'ordres de démolition de maisons dans Jérusalem-Est occupée et par la révocation des droits de résidence de davantage de Palestiniens de Jérusalem, y compris des membres élus du Conseil législatif palestinien. Le Mouvement est profondément préoccupé par ces actes illégaux qui visent de toute évidence à modifier la composition démographique et le caractère de la ville et préjugent de l'issue des futures négociations sur le statut permanent, mettant en péril la solution des deux États. Par ailleurs, le projet de loi adopté récemment par le Gouvernement israélien sur le serment d'allégeance à l'État juif constitue une nouvelle tentative pour isoler la minorité arabe palestinienne en Israël et la contraindre à quitter l'État d'Israël. Dans le même temps, davantage de terres palestiniennes sont confisquées et occupées par des colons avec l'appui du Gouvernement israélien.

Le Mouvement des pays non alignés estime que des mesures concrètes doivent être prises au cours de la période à venir pour que les négociations directes

reprennent immédiatement. Le gel complet de toutes les activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est essentiel à cette reprise. La communauté internationale devrait proposer une formule pour un règlement définitif du conflit, ce qu'on appelle la phase finale, sur la base de paramètres connus et convenus au niveau international à cet égard, ce qui conduira à l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale.

La situation à Gaza reste aussi du premier rang des priorités du Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement réaffirme que la situation inacceptable et intenable de la bande de Gaza doit prendre fin. Cette crise non résolue continue d'avoir de graves répercussions sur les efforts de paix et d'infliger des souffrances profondes à la population civile palestinienne. Le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève et les résolutions de l'ONU, doit pleinement s'appliquer et être dûment respecté par la Puissance occupante. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés souligne la nécessité de faire pression sur Israël pour qu'il lève complètement le blocus illégal, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil, à la résolution ES-10/18 de l'Assemblée générale et à d'autres résolutions de l'ONU. C'est essentiel pour remédier à la situation humanitaire et socioéconomique critique à Gaza et alléger les nombreuses souffrances endurées par la population civile palestinienne.

À cet égard, le Mouvement souligne de nouveau qu'il faut d'urgence reconstruire Gaza, et demande à Israël d'autoriser l'importation des matériaux de reconstruction essentiels, y compris les matériaux nécessaires à la reconstruction, qui n'a que trop tardé, des installations de l'ONU et des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de faciliter la reprise économique à Gaza. Nous réaffirmons qu'il faut mettre en place un régime durable permettant l'ouverture de tous les points de passages israéliens vers la bande de Gaza et la libre circulation des personnes et des biens, conformément au droit international et au droit international humanitaire.

S'agissant maintenant du Liban, le Mouvement des pays non alignés demeure profondément préoccupé par les violations israéliennes qui se poursuivent contre la souveraineté du Liban, en violation de la résolution 1701 (2006). Le Mouvement appelle toutes les parties concernées à mettre pleinement en œuvre la résolution

1701 (2006) afin de mettre fin à l'état de précarité qui prévaut actuellement et d'éviter la reprise des hostilités.

S'agissant du Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et actions prises, ou devant être prises, par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures visant à y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et sans effet juridique. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël se conforme aux dispositions de la résolution 497 (1981) et qu'il se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Je tiens à vous remercier de tout cœur, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également le Représentant permanent de la Turquie et les membres de sa délégation des efforts qu'ils ont déployés le mois dernier. Je remercie aussi le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, de l'exposé qu'il a fait au Conseil ce matin.

Ce débat public se tient dans des circonstances qui ne sont pas de bon augure pour le Moyen-Orient, étant donné les efforts intenses déployés par Israël, qui recourt à des politiques d'agression jamais connues depuis son occupation des territoires arabes en 1967 pour anéantir les derniers espoirs d'une paix juste, globale et durable dans cette région. Au moment où le monde entier œuvre en faveur d'une paix juste et globale au Moyen-Orient et insiste sur le fait que la réalisation de la paix est un préalable au maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales, il est étonné de constater qu'Israël continue de faire résonner les tambours de la guerre, d'accaparer des territoires, de poursuivre les activités de colonisation, d'imposer un blocus à Gaza et de menacer d'expulser encore des millions de Palestiniens de leur patrie au motif raciste de l'affirmation de l'identité juive de l'État d'Israël – une vieille politique dont les conséquences et les résultats sont connus de tous, et qu'ils nomment judaïsation d'Israël.

Ces pratiques n'indiquent en aucune manière qu'Israël, pour ce qui le concerne, agit réellement

l'intention de faire la paix ou qu'il la souhaite réellement. Israël a déjà clairement laissé entendre qu'il rejette la paix en refusant même d'accepter la modeste demande d'une prorogation du moratoire sur les activités de colonisation. Israël affirme qu'il négocie en faveur de la paix et sur la base de la solution des deux États, au moment où ses activités de colonisation sont sur le point de rendre cette solution lettre morte et sans existence concrète.

La paix ne peut être sincère que s'il y a souhait de la traduire réellement dans les faits. Faire semblant de s'engager dans des négociations politiques sous prétexte de l'attachement à la paix n'est qu'une manœuvre qui exacerbe le problème et le rend encore plus complexe, et mène vers l'explosion. Nous soulignons de nouveau qu'en exprimant ses exigences de paix, la Syrie n'entend nullement qu'Israël fasse des concessions, et qu'il fasse croire par la suite qu'il a le courage de faire des concessions douloureuses. Nous parlons de territoires et de terres occupés qui doivent retourner dans leur totalité à leurs propriétaires légitimes.

La Syrie et les États arabes ont œuvré en faveur de la paix en adoptant l'Initiative de paix arabe, avec tout ce que cela signifie comme restauration des droits arabes usurpés, notamment le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, la création d'un État palestinien avec Al Qods comme capitale, et le règlement de la question des réfugiés palestiniens conformément aux résolutions légitimes internationales.

Mais depuis l'adoption de l'Initiative de paix arabe, Israël a répondu en envahissant la Cisjordanie, en perpétrant des massacres à Djénine et à Naplouse en 2002, en poursuivant sa politique d'expansion et de colonisation, en s'appropriant des territoires et en accaparant les ressources et les moyens. Ces excès cumulatifs et provocateurs n'ont pas suffi à Israël. Il a commis une autre agression contre le Liban durant l'été 2006, suivie de l'agression contre Gaza en 2008, qui a causé la mort de milliers de civils palestiniens et mutilé tant et tant d'autres. Comme tout le monde le sait, les crimes d'Israël se sont étendus à des militants humanitaires de différentes nationalités qui tentaient de faire parvenir une aide humanitaire à Gaza à bord de la flottille de la liberté.

Israël ne se satisfait pas de tout cela. Il poursuit sa politique de colonisation, érige un mur de séparation raciste, profane des sites sacrés, impose le siège au

peuple palestinien sans défense de Gaza et adopte des décisions dans le but de judaïser la ville d'Al Qods – dont la plus récente est celle prise par le Gouvernement de rénover certaines parties de la vieille ville. Israël a recours au châtement collectif, détient des milliers de civils et de responsables palestiniens, et ses soldats commettent des abus contre les détenus, y compris les femmes.

La plus récente de ces décisions racistes israéliennes, adoptée il y a quelques jours seulement, porte sur le serment d'allégeance que tout non-Juif doit faire à l'État juif. Il s'agit là encore d'une autre expression du fascisme israélien, manifeste à travers les assassinats et lois racistes comme celle-ci qui vont à l'encontre des appels en faveur de la liberté et de l'égalité dans ce XXI^e siècle, et cela contredit la déclaration d'Israël qui prétend représenter une oasis de démocratie au Moyen-Orient.

Le peuple palestinien attend toujours que la justice internationale se porte à son secours. Mais la question qui se pose est celle-ci : pendant combien de temps encore Israël restera-t-il au dessus des lois, et pendant combien de temps encore ne répondra-t-il pas de ses actes? Comment pouvons-nous expliquer aux populations du monde le silence du Conseil de sécurité vis-à-vis de ces crimes? Le Conseil de sécurité est aujourd'hui plus que jamais auparavant appelé à prendre des mesures concrètes, à la mesure de la nature horrible du comportement d'Israël, afin de contraindre Israël à cesser son occupation des territoires arabes. La communauté internationale doit également lever immédiatement le siège injuste imposé à la population palestinienne de Gaza, ouvrir tous les points de passage et reconstruire Gaza tout en apportant des garanties internationales qu'Israël ne détruira pas une nouvelle fois les installations et l'infrastructure qui seront reconstruites.

Israël refuse toujours de rendre le Golan occupé à sa mère patrie, la Syrie, et de se conformer aux décisions légitimes internationales, en particulier la résolution 497 (1981). Il a adopté une politique de terreur et d'oppression du peuple syrien du Golan. Il retient prisonniers des citoyens syriens du Golan et continue de confisquer des terres pour étendre les colonies et poser des mines. Nous rappelons que les mines posées par Israël dans le Golan syrien occupé ont blessé 531 personnes; 202 d'entre elles, des enfants pour la plupart, sont mortes et 303 autres sont désormais handicapées à vie.

Israël continue de voler l'eau du Golan. Il y a quelques jours seulement, il a puisé l'eau du barrage d'Al-Ram dans le Golan syrien occupé, ce qui a entraîné la perte de la totalité des eaux du réservoir et la mort d'une quantité considérable de poissons.

Nous tenons à réaffirmer ici que la Syrie jouit d'un droit souverain sur le Golan syrien occupé à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967 et ce droit ne saurait être contesté ni soumis à condition. La restitution complète du Golan est la condition de base de tout pas en faveur de la paix. La réalité, comme l'a déclaré le Président syrien, S. E. M. Bachar el-Assad, est que la paix n'a jamais été une obsession pour Israël. La seule obsession d'Israël a toujours été sa propre sécurité, au sens le plus étroit du terme, une sécurité coloniale, expansionniste et hostile qui ne peut être réalisée qu'au détriment de notre sécurité et de nos droits.

Il est illogique et inacceptable que nous, Arabes, soyons sans cesse obligés de prouver la sincérité de notre attachement à la paix, alors même que nous l'avons affirmé à maintes reprises, notamment depuis la Conférence de Madrid en 1991. C'est aux Israéliens de le prouver et de démontrer par des actes et pas seulement des paroles, qu'ils veulent une paix juste et globale. C'est à eux d'essayer de nous convaincre, nous Arabes, qu'ils veulent sincèrement la paix. Ce sont eux qui occupent nos terres. Ce sont eux qui attaquent nos populations. Ce sont eux qui déplacent nos populations par millions et non le contraire. Ce sont eux qui commettent tous ces actes et pourtant, ce sont eux qui demandent protection et garanties, en recourant à de faux prétextes pour procéder à un chantage et obtenir de nouvelles concessions.

Le Représentant permanent d'Israël a essayé ce matin de détourner l'attention du Conseil de sécurité de la question de la poursuite de l'occupation de territoires arabes par son pays. Il s'est évertué à distraire le Conseil de la question centrale de la paix. Pourquoi? La réponse est simple : le fait de ne pas évoquer la fin de l'occupation et la paix signifie qu'Israël tente de se soustraire à son obligation de mettre fin à l'occupation et d'instaurer une paix juste et globale, qui passe notamment par l'édification de l'État palestinien.

Le terrorisme israélien et, en particulier, le terrorisme d'État israélien sont cependant connus de tous. De nombreuses institutions internationales en ont apporté la preuve et de nombreuses institutions

israéliennes tentent de dénoncer les violations des droits de l'homme commises par les autorités israéliennes à l'encontre des Arabes vivant dans les territoires arabes occupés. Le terrorisme d'État israélien s'est manifesté à de nombreuses reprises par des massacres, des crimes, des actes d'agression et l'occupation et cette situation dure depuis plus de 60 ans. Israël maîtrise parfaitement ce terrorisme d'État. Il a commis toutes sortes de crimes à Qana, à Jénine, à Naplouse, à Bahr al-Baqar, à Deir Yassin et à al-Quneitra. Ce terrorisme n'a pas même épargné les représentants de l'ONU, notamment le comte Bernadotte. Ce terrorisme a pris pour cible des éléments de forces de maintien de la paix des Nations Unies et des défenseurs de la paix, dont la citoyenne américaine Rachel Corrie et les victimes turques.

Ce terrorisme d'État est à l'origine du premier acte de piraterie aérienne de l'histoire. Commis en 1954, lorsque Israël a détourné un avion civil syrien. Je le répète, en 1954, Israël a détourné un avion civil. Puis, en 1971, il a abattu un avion civil libyen. Récemment, comme le Conseil le sait, Israël a falsifié les passeports de ressortissants de certains pays alliés pour assassiner à Doubaï Mahmoud Al-Mabhoh, un citoyen palestinien.

Cette liste est longue. Nous devons encore rappeler ce qu'ont révélé il y a quelques jours des documents confidentiels israéliens relatifs à la guerre de 1973. Ces documents indiquent qu'au deuxième jour de la guerre de 1973, Israël a préparé une bombe nucléaire en vue de bombarder la ville de Damas. Il s'agit d'une information de source israélienne. Le terrorisme d'État israélien menace la paix et la sécurité mondiales, ce qui a été clairement établi lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, organisée en mai à New York. Il a alors été décidé à l'unanimité d'inscrire Israël parmi les obstacles à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Pour terminer, je voudrais citer les certains articles de presse tirés de journaux israéliens.

Le journal *Haaretz* tout d'abord, qui a déclaré que les responsables israéliens de tous rangs peuvent désormais expulser tout habitant de Cisjordanie ou de tout autre territoire palestinien quand ils le veulent et, que les Israéliens ont le droit de répondre aux gestes de paix et aux relations de bon voisinage par une multiplication du nombre de colonies et de tombes. Le

magazine *Israel Today* a écrit que si Israël aspire à la paix, il doit mettre fin à sa politique de provocation et de discrimination dirigée contre les Arabes israéliens. Le quotidien *Maariv* a déclaré que la paix avec la Syrie est impossible si le Golan n'est pas restitué mais qu'Israël n'est pas disposé à le faire. *Haaretz* a demandé si le refus d'Israël même de discuter de l'Initiative de paix arabe signifie qu'une fois de plus il lui faudra sacrifier des milliers de soldats, comme en 1973, pour entamer de véritables négociations de paix.

D'après un article publié dans le journal *Maariv*, personne n'a condamné la publication d'un ouvrage rédigé par un rabbin déclarant qu'un Juif peut tuer un non-Juif; pourquoi s'étonner alors que des mosquées soient tranquillement incendiées sans jamais que ces actes ne soient condamnés? Le quotidien *Maariv* a également dit que les Israéliens sont devenus un peuple vindicatif qui ne voit pas les souffrances de ses voisins car ils ont été endoctrinés et on leur a appris que les souffrances des Arabes ne sont pas comparables aux leurs et que le deuil d'une femme arabe pleurant la mort de son fils n'est pas aussi douloureux que celui d'une mère juive.

Selon le quotidien *Yediot Ahronot*, Israël est le seul État à maintenir un peuple sous occupation depuis 40 ans. Pourtant, cet État condamne quiconque émet la protestation à ce sujet. Enfin, le journal *Haaretz* a écrit que l'image d'Israël n'avait jamais été aussi mauvaise.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Shawabkah (Jordanie) (*parle en arabe*): Le présent débat du Conseil coïncide avec une intensification des efforts américains, couplée à une initiative internationale visant à mettre en place les conditions propices à l'aboutissement des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Ces négociations sont menées dans le but d'atteindre une solution à deux États qui verrait l'établissement d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est et suivant les frontières du 4 juin 1967, appelé à coexister en paix et en sécurité, dans une région stable et sûre, avec tous les États et tous les peuples de la région, y compris Israël.

La Jordanie appuie ces efforts et appelle Israël à y répondre de façon que les négociations directes puissent reprendre et avoir une issue positive réglant toutes les questions touchant au statut définitif, parmi lesquelles Jérusalem, les réfugiés, la sécurité et les frontières. Les parties doivent faire la preuve de leur

sérieux en montrant qu'elles tiennent à la paix. Cela signifie qu'il faut mettre un terme à toutes les mesures unilatérales israéliennes en Cisjordanie occupée – au cœur de laquelle se trouve Jérusalem-Est – y compris la construction de logements dans les colonies, les évacuations forcées et les expulsions, les confiscations de terres et de biens, et la politique de démolition de logements de Palestiniens chrétiens et musulmans, et d'éviction de leurs occupants. Cela concerne également toutes les formes de fouilles archéologiques et l'excavation de tunnels au-dessous et autour des lieux saints chrétiens et musulmans.

Au-delà de leur complète illégalité, ces mesures violent les règles du droit international et du droit international humanitaire. Avec elles, Israël bafoue ouvertement ses obligations de Puissance occupante, tout en faisant obstacle aux efforts des États-Unis comme à ceux de la communauté internationale.

La Jordanie se félicite de la déclaration faite le mois dernier par le Président des États-Unis, M. Obama, durant le débat général de l'Assemblée générale (voir A/65/PV.11) concernant l'importance d'une solution à deux États et les efforts assidus consentis pour faire aboutir les négociations entre Palestiniens et Israéliens.

La question de Palestine se trouve au cœur du conflit israélo-arabe, qui ne pourra être réglé sans passer par la solution à deux États. La concrétisation de cette solution et d'une paix globale au Moyen-Orient, conforme à la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe, est d'une importance capitale pour le monde entier, qui l'appuie en conséquence, et pas seulement pour les peuples et les États de notre région.

Adoptée à Beyrouth en 2002 et réaffirmée à maintes reprises lors des sommets arabes subséquents, comme au tout dernier sommet de Syrte, en Libye, ce mois-ci, l'Initiative de paix arabe souligne l'attachement collectif du monde arabe et musulman à une paix équilibrée globale, permanente et juste. Malheureusement, cette initiative n'a pas bénéficié, de la part des gouvernements israéliens successifs, d'une réponse proportionnée à son importance.

Je tiens ici à réitérer l'opinion de mon pays concernant la gravité et l'énormité des conséquences et dimensions multiples qu'aurait l'absence de paix et de stabilité au Moyen-Orient. Lorsque S. M. Abdallah II Bin Al-Hussein rappelle toujours à quel point la question de la Palestine est centrale et en souligne le caractère primordial et prioritaire sur les autres

problèmes de la région, c'est par conviction que parvenir à la solution des deux États et à une paix globale est la seule manière de régler effectivement et harmonieusement les autres problèmes de la région, y compris les manifestations d'intolérance, d'extrémisme, de terrorisme et de violence.

La Jordanie regrette la décision du Gouvernement israélien de ne pas prolonger le moratoire sur les activités de peuplement dans les territoires occupés. Elle risque de faire échouer l'intégralité du processus de négociation, contrairement aux souhaits et aux exigences de l'ensemble de la communauté internationale – dont Israël ne fait aucun cas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pedro Serrano, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Liechtenstein, membre de l'Association européenne de libre-échange et de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Lorsque nous avons discuté de la situation au Moyen-Orient en juillet dernier, l'Union européenne, comme d'autres, avait exprimé l'espoir que les deux parties au conflit entameraient très bientôt des discussions de fond directes sur toutes les questions relatives au statut définitif. Cet espoir est devenu réalité lorsque les négociations directes entre Israël et l'Autorité palestinienne ont commencé à Washington le 2 septembre puis se sont poursuivies à Charm el-Cheikh et à Jérusalem. L'Union européenne avait félicité les Israéliens, les Palestiniens et les États-Unis, ainsi que les autres partenaires du Quatuor et du monde arabe, d'avoir fait en sorte que ces négociations commencent.

Aujourd'hui, nous nous réunissons alors que l'on s'efforce maintenant de sortir les négociations de l'ornière dans laquelle elles se sont enlisées à peine un mois après avoir été lancées.

Il n'existe aucune autre solution que celle qui doit être négociée sur la base de deux États. L'Union européenne exhorte toutes les parties à s'efforcer sincèrement de trouver un moyen satisfaisant de

maintenir la dynamique du processus de négociation puis d'en accélérer le rythme. Nous saluons la décision du Comité de suivi de l'Initiative de paix arabe de laisser la porte ouverte à la poursuite des négociations.

Dans ce contexte, l'Union européenne considère qu'il est indispensable que les deux parties montrent de la retenue et s'abstiennent de toute action qui pourrait nuire à la poursuite du processus. À cette fin, elles doivent respecter et mettre en œuvre les engagements qu'elles ont pris précédemment et s'efforcer de créer un environnement propice à la réussite des négociations. L'Union européenne insiste sur le fait que le Quatuor doit continuer à jouer un rôle essentiel dans le processus de paix.

L'Union européenne rappelle que les colonies de peuplement élevées dans les territoires occupés sont illégales en droit international, qu'elles constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre impossible une solution à deux États. Nous regrettons la décision d'Israël de ne pas proroger le moratoire instauré par son gouvernement en novembre dernier, dont les effets étaient positifs. Nous renouvelons notre appel à Israël pour qu'il mette un terme à toutes les activités de peuplement, y compris à Jérusalem-Est.

Si l'on veut instaurer une paix véritable, il faudra trouver moyen, par la négociation, de régler le statut de Jérusalem comme future capitale des deux États. L'Union européenne maintient son appel à la cessation complète de toutes les violences, en particulier les tirs de roquettes et les attentats terroristes.

Lorsque la Haute-Représentante de l'Union européenne, M^{me} Catherine Ashton, s'est rendue dans la région au début du mois, elle s'est entretenue avec l'Autorité palestinienne de ses travaux de mise en place des institutions liées à la création de l'État palestinien. L'Union européenne prend note de l'analyse de la Banque mondiale, selon laquelle si l'Autorité palestinienne maintenait ses résultats actuels, elle serait en bonne voie pour établir l'État palestinien dans un proche avenir.

L'Union européenne considère qu'il est on ne peut plus important que le processus d'édification de l'État palestinien soit poursuivi – y compris avec la mise en œuvre du plan Fayyad –, processus qu'elle continuera d'appuyer activement.

Le soutien politique et financier de la communauté internationale entière est essentiel. L'Union européenne exhorte tous ceux qui ont pris des

engagements financiers à tenir leurs promesses. Il faut intensifier, en appui au Président Mahmoud Abbas, tous les efforts axés sur la réconciliation palestinienne.

Cette année, la Haut-Représentante de l'Union européenne s'est rendue à deux reprises à Gaza où elle s'est félicitée du travail réalisé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui continue de fournir des services de santé, d'éducation et de protection sociale. L'Union européenne a accueilli avec satisfaction les mesures prises par Israël pour faciliter l'entrée de marchandises à Gaza, mais elle demande encore une fois la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009), et l'ouverture immédiate, continue et inconditionnelle des points de passage afin de permettre la circulation de l'aide humanitaire, des biens commerciaux et des personnes en provenance et en direction de Gaza, y compris des produits de Cisjordanie. Les entretiens de la Haut-Représentante, M^{me} Ashton, avec l'Autorité palestinienne ont également porté sur la façon dont les donateurs peuvent appuyer les exportations afin de permettre à la population de Gaza de jouer un plus grand rôle dans son économie et dans son avenir.

L'Union européenne appelle à une solution qui réponde aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité et mette notamment totalement fin à la violence et à la contrebande d'armes vers Gaza. L'Union européenne a proposé son aide pour la réalisation de cet objectif. Elle demande aux ravisseurs du soldat israélien Gilad Shalit de le relâcher immédiatement.

L'Union européenne rappelle également que la paix au Moyen-Orient doit être globale, et elle réitère l'importance de négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises. Pour ce qui est du Liban, l'Union européenne est favorable à la déclaration sans équivoque faite récemment par le Secrétaire général dans laquelle il réaffirmait l'indépendance du Tribunal spécial pour le Liban. L'Union européenne engage instamment toutes les parties à ne pas s'immiscer dans les activités du Tribunal et à ne pas préjuger de l'issue de ses travaux.

L'Union européenne réitère son plein appui aux autorités libanaises et se félicite du rôle crucial de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) au Sud-Liban. Elle appelle toutes les parties concernées à appliquer l'ensemble des dispositions de la résolution 1701 (2006), à respecter la Ligne bleue

dans son intégralité et à coopérer pleinement avec l'ONU et la FINUL.

Ce sont là les éléments de l'avenir – édification de l'État, développement économique solide et sécurité – et il faut les soutenir, mais les soutenir dans le cadre de pourparlers continus sérieux sur toutes les questions relatives au statut final, lesquels devraient aboutir à la solution des deux États. L'Union européenne réitère sa volonté d'apporter une contribution substantielle à un règlement global et durable permettant à l'État d'Israël et à un État de Palestine indépendant, démocratique et d'un seul tenant de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Crowley (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se réjouit de cette occasion qui lui est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Nous tenons également à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, pour l'efficacité avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil en ce mois d'octobre.

L'Afrique du Sud remercie M. Oscar Fernandez-Taranco pour l'exposé qu'il a fait plus tôt au Conseil de sécurité. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ce débat arrive à point nommé et se déroule à un moment critique du dernier cycle de négociations – actuellement au point mort – entre les parties palestinienne et israélienne. Ma délégation espérait pouvoir participer à cette séance du Conseil en ce mois d'octobre dans un contexte plus optimiste, plus prometteur. Elle formait l'espoir qu'à ce stade, des négociations directes auraient permis de réaliser certains progrès qui auraient signalé une dynamique positive qui nous aurait permis de nous engager fermement sur la voie d'une solution durable et pacifique des questions non réglées relatives au statut permanent et qui nous aurait rapproché de la solution des deux États.

Notre espoir était le résultat de l'évolution très positive et très encourageante de la situation, dont les efforts visant à reprendre les négociations entre les parties dans le cadre de pourparlers indirects, l'engagement continu du Quatuor et, séparément, des

États-Unis auprès des dirigeants palestiniens et israéliens, la reprise des pourparlers directs entre les parties le 2 septembre sur toutes les questions relatives au statut permanent, et l'appui continu accordé par la Ligue des États arabes et le Mouvement des pays non alignés afin que les pourparlers directs permettent de réaliser l'objectif ultime, à savoir, la solution des deux États et le lancement d'une ère nouvelle de paix et de sécurité au Moyen-Orient. Ces faits ont été importants et ont créé un environnement international qui faisait avancer le processus et garantissait que les Palestiniens pourraient exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Pendant toute la durée des négociations, la détermination des parties a été sérieusement mise à l'épreuve par des incidents tels que le maintien du blocus inhumain imposé à la bande de Gaza, la poursuite de la construction du mur de séparation illégal, et l'attaque brutale des forces israéliennes contre la flottille humanitaire internationale le 31 mai 2010. D'autres menaces ont pesé sur les négociations en raison de la décision prise par Israël de ne pas proroger le gel des activités de peuplement lorsqu'il a expiré le 26 septembre 2010.

Eu égard à cette dernière décision, mon gouvernement a fait une déclaration dans laquelle il notait

« avec grande préoccupation que le moratoire partiel imposé par le Gouvernement israélien en novembre 2009 à la poursuite des activités de peuplement israéliennes dans la Cisjordanie palestinienne occupée, qui venait à expiration le 26 septembre 2010, n'était pas prorogé en dépit de la reprise des négociations directes entre les dirigeants israéliens et palestiniens [...] ».

En outre, le Gouvernement sud-africain considère que l'arrêt de la construction de colonies est un engagement que les Israéliens avaient déjà pris lors de négociations précédentes, notamment à la Conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient tenue à Annapolis en novembre 2007 et à laquelle l'Afrique du Sud avait participé.

Mon gouvernement a également déclaré que

« la construction continue de nouvelles colonies de peuplement menace de bloquer les négociations entre la Palestine et Israël, le Président Abbas ayant indiqué clairement et à maintes reprises que si la construction de

colonies ne s'arrêterait pas, il ne poursuivrait pas les négociations ».

Le Gouvernement sud-africain a également noté que

« les premières séries de pourparlers directs entre la Palestine et Israël, tenus en septembre 2010, semblaient avoir démontré que les deux parties avaient clairement l'intention de faire effectivement avancer le processus de paix. C'est pourquoi le Gouvernement sud-africain demande au Gouvernement israélien d'honorer ses engagements internationaux précédents en arrêtant indéfiniment la construction de nouvelles colonies dans la Cisjordanie palestinienne. Ce faisant, il signalera qu'il a vraiment l'intention de favoriser la création d'un État palestinien viable et indépendant, vivant dans la paix aux côtés d'Israël et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues ».

Au cours des négociations que nous avons tenues pour établir une Afrique du Sud démocratique, mon pays a également connu des moments qui menaçaient de faire dérailler le processus de négociations et qui ont mis à l'épreuve la détermination de nos dirigeants politiques. Fixés sur l'objectif plus large de la paix, de la démocratie et de la réconciliation, les dirigeants politiques sud-africains ont défié tous ceux qui souhaitaient faire échouer la réalisation de ces objectifs.

Le processus de négociations israélo-palestinien en est au même stade : les dirigeants palestiniens se trouvent dans des circonstances qui font qu'il leur est difficile de compter sur la bonne foi nécessaire à la tenue de négociations. Ma délégation a toujours dit que seules des négociations permettront de trouver une solution à long terme aux problèmes que connaît la région. Il est donc essentiel d'instaurer un climat de confiance mutuelle et de paix et que les dirigeants politiques israéliens prennent les décisions difficiles nécessaires à la réalisation d'une paix durable dans la région.

Nous lançons donc un appel au Gouvernement israélien pour qu'il cesse de mener toute action susceptible d'avoir des conséquences négatives sur le processus de négociations. Les mesures prises actuellement par Israël risquent de saper la légitimité du processus en affaiblissant le statut de l'Autorité palestinienne en tant que partenaire égal du processus de négociations. L'Autorité palestinienne s'est engagée de bonne foi dans les pourparlers, en s'attendant à la

pleine mise en œuvre par Israël des engagements pris plus tôt en vertu du droit international, ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des obligations inhérentes à la Feuille de route.

Ma délégation appelle également les dirigeants politiques palestiniens à rester unis, ce qui, à notre avis, renforcerait le processus de négociations.

L'Afrique du Sud exhorte la communauté internationale, cet organe et tous les acteurs concernés à user de toute l'influence nécessaire pour contraindre Israël à s'acquitter de ses obligations au titre des diverses résolutions du Conseil de sécurité et du droit international. Le Conseil de sécurité en particulier doit assumer sa responsabilité de mettre fin à l'occupation israélienne et de veiller à ce que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien soit respecté.

Ma délégation demeure convaincue que la seule solution viable aux problèmes que rencontre la région est une solution politique fondée sur la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant pacifiquement aux côtés d'Israël sur la base des frontières de 1967, et sur la mise en œuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008), ainsi que du mandat de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor.

Israël a une occasion historique de faire progresser le processus de paix et d'alimenter cette lueur d'espoir. S'il la saisit, le rêve d'un État palestinien se rapprochera un peu plus, et l'instauration de la paix et de la sécurité, pour lui et pour toute la région, sera à portée de main.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous exprimer, à vous Monsieur le Président et aux membres du Conseil, la satisfaction de ma délégation pour l'organisation de ce débat public sur une question aussi importante. Nous souhaitons aussi remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, de son exposé.

Ma délégation s'associe à la déclaration du Mouvement des pays non alignés qui a été faite par le représentant de l'Égypte, et à la déclaration de l'Organisation de la Conférence islamique que fera le représentant du Tadjikistan.

La présente séance du Conseil de sécurité se tient à un moment de grande effervescence au Moyen-Orient, suite à la tenue, le mois dernier, de pourparlers directs entre Palestiniens et Israéliens. Malheureusement, ces pourparlers sont aujourd'hui menacés, puisqu'Israël n'a pas prolongé le moratoire sur la construction des colonies de peuplement en Cisjordanie, qui expirait le 26 septembre.

Faisant partie des questions fondamentales, les colonies de peuplement demeurent le plus grand obstacle à la paix, comme nous avons pu le constater depuis la reprise des négociations directes le 2 septembre. Les politiques et pratiques israéliennes en matière de peuplement – qui visent à modifier la composition démographique, le caractère physique et le statut du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est – ne sont rien d'autre qu'une violation flagrante du droit international. Le transfert de civils vers des zones occupées, qu'il s'agisse de colonies sous contrôle militaire ou non, est contraire à l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, qui établit clairement que la Puissance occupante ne doit pas déporter ou transférer des pans de sa propre population civile dans le territoire qu'elle occupe.

En 1980, c'est-à-dire il y a 30 ans, le Conseil de sécurité demandait à Israël, au paragraphe 6 de la résolution 465 (1980), « de démanteler les colonies de peuplement existantes et, en particulier, de cesser d'urgence d'établir, édifier et planifier des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est ».

Nous estimons par conséquent que le Conseil doit prendre une mesure semblable et exiger, collectivement et d'une seule voix, d'Israël qu'il démantèle d'urgence les colonies existantes et cesse l'édification et la planification de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé. Si Israël est véritablement attaché à la paix et ne se contente pas de faire de la propagande de paix, il doit mettre fin à toute activité de construction, d'expansion et de planification de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et démanteler les colonies qui y sont implantées, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le conflit au Moyen-Orient dure en effet depuis bien trop longtemps. Depuis 60 ans, l'occupation israélienne illégale transforme la région en un théâtre de tension et de violence. Du côté palestinien, la

population affronte de terribles épreuves et survit sans État. La liste des souffrances endurées par le peuple palestinien du fait de l'action israélienne est longue et s'allonge jour après jour, semaine après semaine, année après année.

Il est indéniable que l'occupation illégale qu'impose Israël depuis 1967, son recours excessif et disproportionné à la force et sa politique de punition collective sont des crimes contre ce que nous défendons tous : les valeurs d'humanité et le respect du caractère sacré de la Charte. Ils constituent des violations flagrantes du droit international et du droit international humanitaire.

Depuis de nombreuses années, l'Indonésie s'associe à la communauté internationale pour appeler l'attention sur les conséquences de la poursuite des activités illégales d'Israël dans les territoires arabes occupés. Nous appuyons par conséquent le regain diplomatique actuel en vue de relancer les négociations et d'enclencher un processus de paix global, à l'image des efforts déployés actuellement, en particulier par les États-Unis. Pour sa part, le Conseil de sécurité doit, et peut effectivement, exercer une influence sur le processus de paix au Moyen-Orient. Par-dessus tout, le Conseil montrerait ainsi qu'il assume à nouveau les responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte.

En réponse à une suggestion faite par le Président Abbas au cours de sa récente visite en Indonésie, nous avons organisé un forum ministériel consultatif informel sur la Palestine, ici à New York, auquel ont participé la Palestine, l'Indonésie, le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud. Nous sommes tous convenus de tenir des consultations régulières et de défendre la cause palestinienne dans toutes les instances possibles. Dans l'immédiat, nous allons ajuster notre action, en consultation avec la Palestine, selon la direction que prendront les pourparlers directs.

Il n'est peut-être pas d'autre question internationale plus importante aux yeux de l'Indonésie, ni plus chère à notre cœur, que les efforts visant à trouver un règlement pacifique, juste, durable et global au conflit israélo-palestinien de manière à mettre fin à l'occupation israélienne illégale entamée en 1967. C'est pourquoi l'attachement de l'Indonésie à la création d'un État palestinien indépendant, viable et démocratique vivant côte à côte avec son voisin dans la paix et la sécurité est absolu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Bouchaara (Maroc) : Ma délégation voudrait tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient. Elle voudrait également remercier M. Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour son exposé sur les faits les plus récents survenus dans cette région.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, et souhaiterait s'associer également à celles qui seront prononcées par la Mauritanie au nom du Groupe des États arabes, et par le Tadjikistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique. Je voudrais à présent formuler certaines observations supplémentaires à titre national.

La communauté internationale a suivi avec beaucoup d'attention et d'espoir les signaux positifs ayant marqué le mois de septembre. En effet, grâce à la souplesse dont a fait preuve la partie palestinienne, soutenue par les pays arabes, et grâce également aux efforts de l'Administration américaine, les négociations de paix directes israélo-palestiniennes ont été relancées le 2 septembre à Washington, après 20 mois de suspension. La reprise de ces négociations avait pour objectif ultime, comme l'a annoncé le Président Barack Obama, le 23 septembre dernier dans son discours devant l'Assemblée générale, de parvenir à un accord qui amènera un nouvel État Membre à l'Organisation des Nations Unies, un État palestinien indépendant et souverain, qui vit en paix avec Israël.

Toutefois, cette lueur d'espoir a été rapidement éclipsée par la persistance du Gouvernement israélien à poursuivre sa politique de colonisation, après avoir refusé la reconduction du moratoire. De plus, la communauté internationale a appris, il y a quelques jours, la décision du Gouvernement israélien, en dépit de tous les appels qui lui ont été faits, de lancer des appels d'offre pour la construction de 238 logements à l'est de la ville sainte d'Al-Qods. Il ne fait aucun doute que cette décision, illégale, est un développement sérieux qui pourrait compromettre les chances de reprise des négociations de paix. En réaction à ces mesures illégales, le comité de suivi de l'Initiative de paix arabe, qui s'est réuni récemment à Syrte, a confirmé la conviction de la partie arabe que la reprise, une nouvelle fois, des négociations israélo-palestiniennes était tributaire de l'arrêt total de la colonisation israélienne dans les territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods.

Mon pays, dont le souverain, S. M. le Roi Mohammed VI préside le Comité Al Qods, souhaite une nouvelle fois exprimer devant le Conseil de sécurité sa profonde préoccupation face aux décisions prises par les autorités israéliennes dans la partie est d'Al Qods visant à modifier la composition démographique de la Ville sainte et à compromettre ainsi toute chance de parvenir à l'établissement d'un État palestinien viable. Dans le prolongement de ces pratiques unilatérales, qui créent une situation intenable et affaiblissent les défenseurs de la paix et ceux qui ont choisi le dialogue pour retrouver leurs droits légitimes, des informations concordantes font état de la poursuite par Israël de sa politique visant la population arabe dans la Ville sainte, particulièrement le plan de destruction de 20 maisons palestiniennes dans le quartier maqdisi de Selwan.

Il est préoccupant de constater que tout en renouvelant leur engagement pour parvenir à la paix, les autorités israéliennes ont continué au cours de l'été dernier leur politique de confiscation, de saisine et d'expropriation des terres pour la construction de colonies, de routes de contournement et de murs, entraînant ainsi l'expulsion de plus de 600 Palestiniens vivant dans la partie est d'Al Qods et dans le reste de la Cisjordanie. De même, la police israélienne continue de violer l'enceinte de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa. Compte tenu de la place centrale qu'occupe Jérusalem dans la crise du Moyen-Orient et de ce que cette ville symbolise pour toutes les religions, nous exhortons la communauté internationale, et en premier lieu le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités et à agir afin de faire cesser ces pratiques.

Il existe aujourd'hui un consensus international autour de l'objectif de la solution de deux États et de l'instauration d'une paix globale au Moyen-Orient, conformément aux décisions pertinentes et à l'Initiative de paix adoptée en 2002. La communauté internationale, consciente de la gravité de l'arrêt des pourparlers de paix, doit de ce fait prendre une position plus ferme et plus efficace afin de créer les conditions minimales nécessaires à la relance de véritables négociations permettant de préserver les intérêts communs fondamentaux de tous les peuples de la région et, par là, de leur assurer une atmosphère de paix, de sécurité et de coopération.

Notre profonde inquiétude face à la multiplication des obstacles dressés à la relance des pourparlers directs s'accompagne toutefois de notre

conviction ferme et inaltérable que le processus de paix est un choix irrévocable et qu'il aura pour résultat d'assurer une paix juste et globale dans la région, dans l'intérêt de tous les peuples qui la composent, et de garantir de ce fait leur sécurité et le recouvrement de leurs droits.

À cet égard, le Royaume du Maroc continue de suivre avec grand intérêt les efforts accrus déployés par le Président Obama, le Quatuor, et tous les efforts internationaux, notamment ceux de l'Union européenne, en gardant l'espoir qu'ils aboutiront à la reprise de négociations sérieuses et sincères fondées sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route, ainsi que les accords et arrangements antérieurs entre les parties.

Le Royaume du Maroc, pour sa part, continuera d'œuvrer dans le cadre du Comité pour l'Initiative de paix arabe afin de trouver une solution durable et globale, par le biais de négociations, aux questions liées au statut final et, particulièrement, celles d'Al Qods, étant entendu que cette solution juste et globale ne pourrait être atteinte que si Israël se retire de tous les territoires arabes occupés en juin 1967, y compris le Golan syrien et le reste du territoire libanais occupé, et si un État palestinien viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, est créé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République du Tadjikistan.

M. Aslov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé le présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Fernández-Taranco, pour l'exposé extrêmement important qu'il nous a présenté.

L'impasse dans laquelle se trouve le processus au Moyen-Orient est très inquiétante, en particulier compte tenu du fait qu'elle découle de la volonté d'Israël de dicter ses propres conditions. Le processus de paix ne peut véritablement progresser dans les conditions actuelles. Israël doit honorer ses engagements et ses obligations, en particulier ceux qu'il a contractés en vertu des accords signés avec la partie palestinienne et qui sont consacrés par la Feuille de route.

Il va sans dire que la construction de colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, compromet le processus de paix. Cela envoie également des signaux quant aux intentions véritables d'Israël. Israël ne peut prétendre faire la paix avec les Palestiniens tout en continuant de voler leurs terres pour y construire des colonies. Il incombe donc à la communauté internationale de faire en sorte qu'Israël, la Puissance occupante, s'abstienne d'agir d'une manière qui pourrait compromettre les efforts de paix. Pour que le processus de paix aboutisse, Israël doit mettre fin à toutes les activités de colonisation – y compris la croissance dite naturelle – dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Pour aboutir, le processus de paix doit aussi être assorti d'un calendrier précis et de mécanismes de mises en œuvre clairs.

La situation à Jérusalem-Est est une source de grave préoccupation pour l'OCI et ses États membres. Les mesures appliquées par Israël à Jérusalem-Est occupée visent à modifier de force le caractère historique de la ville. Nous considérons la décision d'Israël de modifier la structure et la forme des murs séculaires de la ville comme une attaque contre son patrimoine culturel. Le fait de modifier la composition démographique de Jérusalem-Est en expulsant les Palestiniens de la ville et en les expropriant constitue une violation grave du droit international.

La situation à Gaza est également très préoccupante. Un million et demi de Palestiniens vivent dans des conditions très difficiles du fait du blocus honteux, illégal et injustifié imposé par Israël. Israël doit lever le blocus et autoriser la reconstruction de Gaza.

L'OCI demeure vivement préoccupée par les violations de la souveraineté du Liban commises par les forces aériennes et terrestres d'Israël, en violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et appelle Israël à se retirer totalement des derniers territoires libanais occupés dans les fermes de Chebaa, les collines de Kfar Chouba et la partie nord du village d'Al-Ghajar.

Par ailleurs, l'OCI s'associe à la communauté internationale pour réaffirmer que toutes les mesures et décisions déjà prises ou qui seront prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé et de sa structure institutionnelle, ainsi que les mesures prises par Israël pour y imposer sa juridiction et son

administration sont nulles, non avenues et sans effet juridique. L'OCI exige qu'Israël respecte intégralement et immédiatement la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire totalement du Golan syrien occupé pour revenir aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil.

Le Groupe de contact de l'OCI tient également à souligner que la paix au Moyen-Orient passe impérativement par la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est et une solution globale et juste au problème des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) adoptée par l'Assemblée générale en 1948.

La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, a le devoir moral et juridique de prendre des mesures rapides et décisives pour garantir la mise en œuvre des résolutions pertinentes fondées sur la légitimité internationale et pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : Il y a un mois, la communauté des donateurs internationaux s'est réunie ici à New York dans le cadre du Comité spécial de liaison pour évaluer les progrès accomplis dans l'édification des institutions palestiniennes sur le territoire palestinien. Lors de cette réunion, la Banque mondiale a indiqué que l'Autorité palestinienne était maintenant en bonne voie pour établir un État dans un avenir proche.

Ces dernières années, l'Autorité palestinienne a déployé des efforts remarquables pour mettre en place des institutions transparentes et responsables. La croissance économique, conjuguée à la résorption progressive des déficits budgétaires, nous permet d'espérer que l'économie palestinienne s'achemine progressivement vers la viabilité financière. Cependant, le rapport de la Banque mondiale montre aussi clairement que cette structure étatique naissante n'est pas viable sous sa forme actuelle, car elle dépend toujours de l'aide extérieure.

Soixante pour cent du territoire de la Cisjordanie est toujours sous le contrôle exclusif d'Israël. Ces zones sont actuellement utilisées à des fins militaires

ou écologiques, ou occupées par des colonies de peuplement illégales. En outre, l'Autorité palestinienne ne peut pas fournir les services attendus à la population palestinienne de ces zones, que ce soit sur le plan de la sécurité ou de la mise en place d'infrastructures adaptées, ou même de l'optimisation de son potentiel économique.

Pour que l'Autorité palestinienne cesse de dépendre de l'aide des donateurs internationaux, elle doit pouvoir tirer parti du potentiel de croissance économique de ces zones, par ailleurs important. Selon des enquêtes indépendantes, la vallée du Jourdain pourrait ainsi générer un chiffre d'affaires annuel d'un milliard de dollars en produits industriels et agricoles et fournir des emplois à environ 100 000 Palestiniens.

Jérusalem-Est a toujours été le moteur de l'économie palestinienne. Aujourd'hui, les restrictions imposées à la circulation des biens et des personnes ont eu pour effet de rompre les liens entre la ville et le reste de la Cisjordanie et de mettre à mal le commerce et la croissance économique. En outre, l'expansion continue des colonies israéliennes, illustrée par la récente décision de construire 240 nouveaux logements dans les colonies des territoires occupés, ne fait que renforcer la séparation entre Jérusalem-Est et la Cisjordanie. Il est nécessaire d'étendre l'administration de l'Autorité palestinienne à ces zones pour assurer la croissance économique et la viabilité de l'Autorité palestinienne.

Alors que les pourparlers indirects sont dans l'impasse, suite à la décision d'Israël de poursuivre l'expansion de colonies illégales, il est bon de rappeler l'importance des enjeux. La structure de l'État palestinien est déjà en place, prête à assumer les responsabilités étatiques. La communauté des donateurs est disposée à porter une partie du fardeau en veillant à ce que soit mené à bon terme le processus d'édification de l'État palestinien. Au sein de la communauté internationale, il y a consensus sur le fait qu'il n'existe d'autre possibilité que la solution à deux États et que les négociations détaillées accumulées au fil des ans sur le statut permanent ont permis de traiter beaucoup, sinon la plupart, des questions essentielles. La Norvège appuie énergiquement toutes les initiatives visant à relancer des négociations crédibles et approuve les mesures prises par les parties et la communauté internationale en vue de soutenir les efforts continus d'édification de l'État palestinien.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. AlNafisee (Arabie saoudite) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce second mandat. Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général, M. Fernandez-Taranco, de son exposé détaillé sur la question qui nous occupe aujourd'hui.

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma satisfaction face à l'organisation de ce débat consacré à l'examen de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, au moment où il est si cruellement nécessaire de reprendre au Moyen-Orient le processus de négociations directes de paix et d'éviter l'impasse provoquée par la poursuite des activités illégales de colonisation d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est.

En dépit de tous les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour engager de nouvelles négociations directes en vue de l'application de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, les Israéliens continuent d'implanter ces colonies illégales et d'ajouter aux questions traitées à la table des négociations des questions intempestives telles que la reconnaissance d'Israël comme État juif, ce qui indique clairement que la partie israélienne n'est pas sérieusement intéressée par un règlement juste et pacifique, objectif soutenu par la communauté internationale.

Au vu de la situation actuelle, mon gouvernement réitère son appel à la communauté internationale pour qu'elle exige d'Israël, Puissance occupante, qu'il reprenne les négociations directes avec l'Autorité palestinienne et mette fin à toutes les activités illégales de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Jérusalem-Est.

Cela fait deux ans que les forces israéliennes d'occupation ont envahi la bande de Gaza et que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1860 (2009). Néanmoins, la destruction généralisée de Gaza se poursuit sans relâche, en dépit de tous les efforts d'assistance. Les forces israéliennes d'occupation continuent d'entraver l'acheminement de l'aide en fermant les points de passage principaux, en multipliant les points de contrôle, en construisant un mur qui isole maintenant Gaza du reste du monde, en appliquant, à l'encontre de la population de Gaza, une politique de punition collective et en créant des

obstacles au processus de reconstruction visant à réparer les dégâts causés par la machine de guerre israélienne. Toutes ces pratiques et d'autres actes commis par les forces israéliennes d'occupation montrent clairement qu'en ce qui concerne la question palestinienne, Israël poursuit sa politique d'agression.

Depuis l'annexion par Israël de Jérusalem-Est en 1967, la transformation inexorable de la ville sainte a forcé la population arabe à la quitter peu à peu, au profit d'un Jérusalem-Est sioniste. Dépouiller les citoyens arabes de leur identité et les réinstaller ailleurs tient du nettoyage ethnique. La situation à Jérusalem-Est se dégrade de jour en jour à mesure que les programmes israéliens de démolition de maisons, de destruction des identités, de déplacement des populations et de falsification des archives aboutissent à réécrire l'histoire et à modifier la démographie de Jérusalem. Au vu de ces activités illégales, le Royaume d'Arabie saoudite réitère sa condamnation de la politique de réinstallation des citoyens arabes israéliens et appelle à l'arrêt et au démantèlement immédiats des colonies juives dans les territoires occupés.

Nous redisons que l'implantation des colonies est illégale en droit international et constitue un obstacle aux négociations de paix. Si Israël prétend vouloir négocier et être attaché à la paix, il doit tout d'abord mettre fin à toutes les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés et démanteler les colonies existantes.

Dans une récente déclaration, le Secrétaire général a confirmé que les activités de peuplement étaient illégales et a appelé Israël à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Feuille de route, en gelant toutes les implantations de nouvelles colonies, y compris celles qui émaneraient soi-disant de la croissance naturelle de la population, et en démantelant toutes les colonies de peuplement construites depuis mars 2001.

La communauté internationale a exigé d'une seule voix la cessation des activités de colonisation, marquées au sceau de l'illégalité. Ces demandes seront-elles suivies de mesures concrètes de la part de notre Conseil de sécurité? Le Conseil va-t-il réagir aux préoccupations exprimées par les États Membres en obligeant Israël à mettre un terme à toute nouvelle activité de peuplement et à démanteler les colonies existantes?

Nous nous rendons hélas bien compte de ce que nous ne sommes pas engagés dans la bonne voie, celle qui mène à la solution à deux États, essentiellement parce qu'Israël insiste pour poursuivre la construction de colonies illégales. De fait, le Gouvernement israélien a annoncé la semaine dernière que la construction de 238 nouvelles unités de logement allait commencer à Jérusalem-Est.

Au Liban, la menace qu'Israël continue de faire peser sur la souveraineté du peuple de ce pays complique encore davantage une situation déjà complexe.

Enfin, Israël ignore ou défie l'appel lancé par la communauté internationale à des négociations de bonne foi sur la restitution du Golan occupé à son propriétaire légitime, la Syrie.

Le Gouvernement de mon pays espère voir se concrétiser le vœu formulé par le Président Barack Obama, à l'ouverture de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, à savoir que les Palestiniens puissent siéger à la prochaine session de l'Assemblée générale comme Membres à part entière de l'Organisation. Nous espérons qu'Israël profitera de l'occasion que constituent les négociations directes pour répondre, même tardivement, à l'Initiative de paix arabe et prouver ainsi qu'il est un véritable partenaire capable de faire la paix en prenant part à la solution des deux États, afin de mettre fin à six décennies de bains de sang, de conflit et de menaces perpétuelles à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter pour le bonheur avec lequel vous présidez ce mois le Conseil de sécurité. Je vous remercie d'avoir convoqué cette séance sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine et je voudrais également remercier M. Fernandez-Taranco de l'exposé qu'il a présenté au nom du Secrétariat. Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle que fera tout à l'heure le représentant de la Mauritanie au nom du Groupe des États arabes et à celle du représentant du Tadjikistan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Cette année a été marquée par les progrès importants réalisés par le Quatuor et les parrains du

processus de paix. Les efforts déployés par les États-Unis ont permis de mener des négociations indirectes entre les parties palestinienne et israélienne et d'engager les négociations directes. Les pays arabes ont montré qu'ils aspirent sincèrement à la paix et créé un climat propre à stimuler les négociations de paix, mais cela ne durera pas indéfiniment.

Au nom des États arabes, l'État du Qatar a adressé, en septembre 2009, une lettre au médiateur des États-Unis dans laquelle il cherchait à obtenir l'assurance que la partie israélienne coïnciderait avec la position arabe. Plus d'un an après, le monde est désormais témoin des positions radicales du Gouvernement israélien, qui se dérobe aux obligations auxquelles il a souscrites au niveau international et a récemment conduit les négociations dans une impasse.

Le Gouvernement israélien persiste dans sa politique de peuplement illégal sur les territoires palestiniens occupés et le Golan syrien occupé au mépris des exigences formulées par le Comité ministériel de suivi dans ses déclarations de l'Initiative de paix arabe. La dernière en date a été faite à l'issue de la séance tenue, le 8 octobre 2010, dans la ville de Syrte, en Libye, sous la présidence de l'État du Qatar, préalablement au sommet arabe extraordinaire.

Il existe un consensus international autour de la notion que la question palestinienne sera réglée lorsqu'il y aura effectivement deux États et qu'ils vivront en paix côte à côte. Néanmoins, l'expansion des colonies israéliennes, en particulier autour de Jérusalem-Est, réduit les chances de parvenir à la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, et représente une menace à la continuité du territoire palestinien, qui est l'une des caractéristiques essentielles d'un État.

Le Gouvernement israélien cherche à justifier le développement de ses activités de colonisation en brandissant le prétexte de la croissance naturelle. Cet argument est tout à fait inadmissible, car les implantations ne sont ni légales ni issues d'une croissance naturelle. La politique adoptée par le Gouvernement israélien encourage l'implantation de colonies dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est, par l'octroi de subventions et des incitations poussant la population civile à s'installer sur le territoire palestinien, en violation du droit international.

En outre, la communauté internationale ne doit pas se laisser duper par le prétendu gel temporaire de la

construction des colonies : il est nécessaire de mettre fin aux activités de peuplement, de démanteler toutes les colonies établies sur le territoire occupé depuis 1967 conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. L'instauration d'une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient ne saurait être fondée sur autre chose que le principe de l'échange de territoires contre la paix, sur les mandats des résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que sur l'Initiative de paix arabe, qui devront être réexaminés en raison des doutes qui planent actuellement sur les intentions d'Israël.

Nous soulignons qu'il est fondamental d'amener tous les secteurs de la population palestinienne à faire bloc derrière ce processus si l'on veut que les efforts de paix aboutissent, et que nos frères palestiniens fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour encourager l'unité nationale dans l'intérêt du peuple palestinien et pour garantir l'unité géographique et politique du territoire palestinien. Il est toutefois fallacieux de penser que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le dialogue national palestinien est l'affaire des seuls Palestiniens, car les parties qui ont appelé à ne pas respecter le verdict démocratique des urnes en 2006, ont créé une scission dans les rangs des Palestiniens, qui ôte des épaules d'Israël, Puissance occupante, quelques pressions.

Il n'est pas moins important d'assurer la protection des Palestiniens contre les actes criminels commis par les Israéliens, qui sont imprescriptibles et pourraient contraindre, en vertu du droit international, les responsables à verser une indemnisation. Il est grand temps de prendre des mesures pour veiller à ce que de tels actes ne se reproduisent pas, d'autant qu'ils font le lit du terrorisme international. Nombre d'entre eux sont en outre considérés eux-mêmes comme des actes de terrorisme international, ce que la communauté internationale n'oublie pas.

Point n'est besoin de décrire ces actes en détail, tant ces attaques d'Israël contre maints pays arabes ont été nombreuses, sans parler des meurtres en rapport avec l'espionnage et la piraterie maritime, la division du territoire occupé et l'agression militaire tous azimuts à l'aide d'armes interdites par la communauté internationale.

Il est de la plus haute importance de lever le siège illégal et inhumain imposé à l'ensemble de la population de Gaza. Pis encore, Israël entrave les

efforts déployés par l'ONU et les autres acteurs pour reconstruire les lieux ravagés par l'agression militaire israélienne contre la bande de Gaza. Est-ce là le comportement d'un pays civilisé?

Nous réaffirmons notre ferme condamnation des mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et ses tentatives de modifier l'identité arabe, la composition démographique, le statut juridique et le caractère religieux de la ville. Nous soulignons que toutes ces tentatives sont nulles et non avenues et sans effet juridique. La communauté internationale doit s'élever contre les tentatives du Gouvernement israélien de profaner les lieux saints de l'islam et du christianisme, de démolir des maisons dans la ville, d'en expulser les habitants arabes et de les priver de leur identité, dans le but de judaïser la ville. Ces tentatives violent les obligations incombant à Israël, Puissance occupante, au regard du droit international, elles contreviennent aux résolutions pertinentes de l'ONU et sapent les fondements d'un règlement pacifique de la question palestinienne et du conflit arabo-israélien.

Alors que l'occupation israélienne du territoire libanais se poursuit, nous devons signaler les violations en cours de la souveraineté libanaise et de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité qui sont résumées dans les lettres distribuées par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il faut qu'Israël mette fin à ces violations, qui sont des provocations et des manifestations d'arrogance, si son gouvernement n'a pas, comme il le prétend, l'intention de déstabiliser la région.

De même, Israël continue d'occuper les hauteurs du Golan syrien et d'en épuiser les richesses. Nous rappelons ici les résolutions de l'Assemblée générale par lesquelles l'Assemblée déclare invalide la décision d'Israël d'annexer le Golan et demande que ce territoire soit restitué à la Syrie, que la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité soit appliquée et que les territoires libanais encore occupés soient restitués au Liban.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais, Monsieur le Président, féliciter l'Ouganda pour l'habileté avec laquelle il dirige les travaux du Conseil ce mois. Nous voudrions également nous associer aux déclarations faites par le représentant de

l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Tadjikistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique. Je souscris aussi aux déclarations faites par mes collègues, les représentants de l'Arabie saoudite et du Qatar, et m'associe à celle que fera le représentant de la Tunisie. Je suis certain que nous nous exprimons d'une même voix.

Avec la reprise des négociations directes entre Israël et la Palestine le mois dernier, chacun d'entre nous reprenait espoir dans une paix durable au Moyen-Orient et un règlement politique définitif de la question israélo-palestinienne. Je crains toutefois que nos espoirs et notre optimisme ne s'évanouissent rapidement, la conjoncture propice à des négociations sérieuses et soutenues étant de nouveau sur le point de disparaître.

Nous devons tendre la main et saisir ce moment éphémère de l'histoire. Nous sommes en effet convaincus que le Conseil de sécurité, le Quatuor pour le Moyen-Orient et la communauté internationale doivent œuvrer de concert pour empêcher l'échec de ces pourparlers. Le débat public d'aujourd'hui peut permettre de véritablement envoyer un message collectif, si nous nous concentrons sur trois domaines essentiels afin que ces pourparlers prennent désormais la bonne direction. La première concerne la cessation sans condition de toute activité de peuplement israélienne.

La communauté internationale doit jouer un rôle dans ce domaine. Elle doit convaincre Israël d'annoncer la cessation sans condition de toute activité de peuplement. Ces activités sont contraires au droit international, polluent l'atmosphère des pourparlers et fait passer la paix et la compassion au dernier plan. Il s'agit d'un processus de colonisation du territoire palestinien.

Ces derniers temps, les activités de peuplement revêtent plusieurs formes, la plus inquiétante d'entre elles étant observée à Jérusalem-Est et autour de cette ville, où le statut des lieux de prière, de mosquées, d'églises et de cimetières plusieurs fois séculaires appartenant au peuple palestinien est en train d'être modifié pour procéder à des excavations ou créer de nouveaux quartiers d'habitation. Les actes de violence commis par les colons contre leurs voisins palestiniens sont devenus une habitude, même s'il s'agit d'une conséquence regrettable de ces activités.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'intention annoncée vendredi dernier par les autorités israéliennes d'autoriser la construction de 238 logements dans les quartiers de Ramot et de Pisgat Ze'ev à Jérusalem-Est. Israël doit mettre fin à cette activité illégale. Il doit également lever l'ambiguïté qu'il maintient à dessein concernant les colonies de peuplement en Cisjordanie, en renonçant définitivement à y lancer tout nouveau projet. À l'heure actuelle, nous permettons aux activités de peuplement d'entraver le processus de négociations ou de poser une menace grave à la paix dans le monde.

Deuxièmement, il est essentiel d'améliorer les conditions de vie de la population palestinienne. Il s'agira d'un indicateur des progrès accomplis sur la voie de la paix. Le processus de négociations doit être mené en parallèle. Une multitude de points de contrôle, de barrages routiers, un siège militaire et des murs de séparation ne sauraient être une preuve ni un signe de paix et de progrès. Ces obstacles ont envahi la terre des prophètes et des Livres saints et doivent disparaître. Cette situation doit cesser.

Nous prenons acte d'un ensemble de mesures prises par les autorités israéliennes – et cela est important – dans le but d'assouplir les restrictions à la liberté de mouvement en Cisjordanie et d'améliorer l'accès à Gaza. Ces mesures doivent être appuyées par une volonté politique plus ferme d'améliorer les conditions de vie en Palestine en garantissant le respect des droits de l'homme, la liberté de mouvement et en levant tout obstacle aux échanges commerciaux. Cela ne saurait être une vanne pouvant être ouverte ou fermée à loisir.

Troisièmement, pour nous assurer que la bonne direction est prise, il faut renforcer l'appui apporté à l'Autorité palestinienne. Nous devons admettre ce point, en particulier pour ce qui est des projets annoncés en août 2009 tendant à mettre en place les institutions d'un État de Palestine dans un délai de deux ans. L'Administration et l'économie palestiniennes continuent toutefois d'être dénigrées sans que nous agissions. De nombreuses études indépendantes, y compris le Rapport de suivi économique élaboré par la Banque mondiale, saluent les résultats obtenus par l'Autorité palestinienne dans la mise en place des institutions et la fourniture de services publics. Cela n'a pas été beaucoup souligné dans cette salle, mais doit être dit.

D'après les estimations de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, le taux de croissance devrait s'établir à 8 % en Cisjordanie et à Gaza. Cette performance est très honorable. Cette expansion économique et cet esprit d'entreprise peuvent constituer une base solide pour le futur État palestinien et sa population. De fait, ils peuvent contribuer à faire reculer la violence. Cela augure bien d'une paix durable dans la région et au-delà. Il faut maintenir l'élan économique et politique qui sous-tend ce changement radical. Une Palestine forte et sûre d'elle sera plus à même de défendre la paix, aussi bien à la table des négociations que dans les rues de la région.

Pour garantir une paix durable dans toute la région du Moyen-Orient, nous devons insister sur la nécessité de faire en même temps des progrès sur les voies de négociation entre Israël et le Liban et entre Israël et la Syrie, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Nous devons promouvoir la réalisation d'avancées constantes dans ces négociations, en plus de l'action que nous menons ici. Le Pakistan s'est toujours prononcé en faveur d'une paix durable pour tous les habitants du Moyen-Orient – je le répète, pour tous les habitants du Moyen-Orient – quelles que soient leur religion, leur origine ethnique ou leur nationalité.

Nous espérons toujours que la Commission d'enquête créée par le secrétaire général mènera une enquête approfondie et objective sur l'incident de la flottille de la liberté survenu le 31 mai 2010. Nous attendons qu'une date soit fixée pour la publication de ses conclusions. La flottille de la liberté poursuivait une noble mission, et les personnes tuées à bord méritent incontestablement notre attention. La Commission d'enquête doit poursuivre ses travaux avec diligence et présenter ses conclusions au Conseil de sécurité dans des délais convenables, au cours de l'année. Justice doit être rendue et les victimes doivent obtenir réparation.

Nous souscrivons à l'objectif collectif de la communauté internationale qui est la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable – avec Al Qods Al Charif pour capitale – vivant côte à côte avec ses voisins, dans la paix. Nous prions aujourd'hui pour que le présent débat public du Conseil nous rapproche de cet objectif pacifique.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Jomaa (Tunisie) (*parle en arabe*): Pour commencer, je voudrais remercier S. E. l'Ambassadeur Rugunda. Je voudrais aussi féliciter son pays qui préside le Conseil ce mois-ci, et lui-même pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux et les délibérations du Conseil.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par celui du Tadjikistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

La communauté internationale a mis beaucoup d'espoir dans la reprise, en septembre, des négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens, sous les auspices des États-Unis. De nombreux pays, y compris le mien, ainsi que diverses organisations internationales et régionales ont exprimé leur appui à ces négociations, dont le but est de relancer le processus de paix au Moyen-Orient et de trouver une solution au problème de la Palestine sur la base des textes internationaux bien connus et de l'Initiative de paix arabe.

Nous espérons qu'à l'heure de notre réunion aujourd'hui, les négociations seraient toujours en cours. Nous encourageons les parties concernées à faire tous les efforts nécessaires pour parvenir à régler tous les problèmes en suspens et mettre fin à un conflit de longue date. Il est regrettable que ces négociations aient été interrompues par le refus d'Israël de prolonger le moratoire sur les colonies et par sa décision de reprendre les activités de peuplement. Pire encore, les autorités israéliennes ont relancé leurs activités coloniales alors même que dialogue et négociations sont plus que jamais nécessaires dans la région pour instaurer une paix globale, durable et juste – ce qui est dans l'intérêt de tous.

Les dirigeants arabes se sont réunis lors d'un sommet extraordinaire à Syrte (Libye), le 9 octobre. La question palestinienne était au premier rang des préoccupations des dirigeants arabes, notamment à la lumière des récents événements. Lors de ce sommet, le Président tunisien Ben Ali a fait une déclaration dans laquelle il a rappelé que la Tunisie soutient sans relâche ses frères palestiniens de façon qu'il recouvrent leurs droits légitimes sur leur patrie historique, notamment leur droit d'établir leur propre État sur leur sol national.

Le Président Ben Ali a appelé les parties prenantes internationales, les parties au conflit et le Quatuor à accentuer la pression sur Israël afin qu'il

mette un terme à sa politique de colonies, à la judaïsation de Jérusalem et à son rejet de la légitimité internationale. Le Président a également demandé à la communauté internationale de poursuivre ses efforts pour relancer les négociations directes entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, afin de parvenir à une paix complète, juste et durable dans la région.

La situation sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés a suscité des préoccupations. La politique de peuplement menée par Israël tend à éroder le caractère arabe et musulman de la ville d'Al Qods Al Charif. Cette politique est également une cause de souffrances supplémentaires pour nos frères palestiniens, qui ont été privés de leurs droits fondamentaux légitimes, y compris leur droit de créer un État indépendant sur leur propre sol national.

La situation exige que toutes les parties prennent fermement position et s'engagent à faire valoir le principe de paix. La Tunisie est très attachée aux principes du droit international, soutient la paix et appelle à cette fin à la reprise du dialogue et des négociations. Cela étant, la Tunisie exhorte les parties à éviter de provoquer une impasse ou des tensions qui ne feraient qu'accroître les menaces pesant sur la sécurité et la stabilité de la région, et pouvaient compromettre les chances de paix, une paix à laquelle nos nations aspirent.

Alors que nous discutons de la situation au Moyen-Orient aujourd'hui, je voudrais réitérer l'appel lancé par mon pays pour que cesse l'occupation israélienne du Golan syrien et des territoires libanais encore occupés, conformément au droit international, de manière que toutes les nations puissent jouir de la paix et de la sécurité, se consacrer à la reconstruction et au développement et œuvrer à un avenir meilleur.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazae (Iran) (*parle en anglais*): Pour commencer, je voudrais, Monsieur le Président, féliciter l'Ouganda qui assure avec succès la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et vous remercier d'avoir convoqué cette réunion importante.

Le Moyen-Orient, carrefour des grandes religions divines du monde, est à la source d'un grand perfectionnisme spirituel et philosophique. Compte tenu de son esprit divin, il doit être une terre de paix,

de justice et de compassion, et non de conflits et de souffrance humaine.

C'est dans cet esprit que le Président de la République islamique d'Iran, M. Ahmadinejad, a entamé la semaine dernière une visite officielle au Liban, où le peuple et le Gouvernement libanais lui ont réservé un accueil chaleureux presque sans précédent. Cet accueil témoigne du rôle constructif que joue la République islamique d'Iran dans la région en général, et au Liban en particulier. Cet état de fait a été confirmé par les responsables libanais et par tous les groupes et personnalités politiques influents qui sont à même de juger des effets positifs de cette visite, contrairement à ceux qui considèrent cet événement régional, important et constructif, comme un obstacle à leurs ambitions politiques expansionnistes dans la région.

Il est donc nécessaire que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, et le Secrétaire général prennent en compte le rôle puissant et de premier plan que joue la République islamique d'Iran dans la région et en tire profit pour maintenir et consolider la paix et la stabilité au Liban et dans l'ensemble de la région.

Pour que le Moyen-Orient puisse bénéficier de la prospérité et de la dignité qu'il mérite tant, il est impératif de mettre un terme à la situation désespérée et aux souffrances du peuple palestinien. Nous ne devons pas laisser la paix et la stabilité de la région sous la menace constante d'un régime au passé marqué par les crimes et les agressions. À l'évidence, pour de plus en plus de Palestiniens, la recherche d'une paix inégale avec un partenaire inégal n'a guère de justification. Le régime sioniste actuel, fait de blocus, de murs de séparation et de points de contrôle a conduit à l'emprisonnement de la population palestinienne tout entière à Gaza et en Cisjordanie.

Comme cela a été dit à maintes reprises, la question palestinienne est au cœur du problème du Moyen-Orient. C'est ce conflit qui, ces six dernières décennies, a engendré le nombre croissant de confrontations d'Israël avec ses voisins et avec le monde islamique. C'est ce conflit qui a joué le plus grand rôle dans la colère et la frustration que ressentent les populations du monde islamique.

Le fait que nous avons collectivement échoué à instaurer la paix, la justice et la compassion au Moyen-Orient a des conséquences désastreuses pour la région et au-delà. La persistance de la situation grave qui

règne sur le terrain, notamment la situation humanitaire difficile des Palestiniens, en particulier de la population assiégée de Gaza, ajoute à notre pessimisme. Et au milieu de ce drame humain, les actes continus d'agression et de provocation du régime israélien dans les territoires occupés ont aggravé la situation du peuple palestinien et rendu encore plus difficile la réalisation d'une solution juste au conflit.

La condition préalable la plus importante à la mise en place d'un climat de confiance est l'arrêt immédiat de toutes les pratiques illégales qui violent les droits fondamentaux du peuple palestinien. La confiance et l'engagement actif de la communauté internationale sont les seuls moyens de faire avancer la cause de la paix.

Dans ce contexte, il faut examiner de toute urgence le programme israélien d'armes nucléaires. La possession d'armes nucléaires par un régime à la longue histoire de terrorisme d'État, d'agression et de menace ou d'emploi de la force contre d'autres pays fait peser une véritable menace sur la paix et la sécurité régionales et mondiales, ainsi que sur le régime de non-prolifération. Ce fait a été mis en relief par la troisième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à New York en avril. La communauté internationale doit remédier à cette menace de toute urgence et avec détermination, et il faut poursuivre activement l'initiative portant création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Conformément à sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a un rôle considérable et essentiel à jouer en faveur des efforts déployés pour rétablir la paix et la justice au Moyen-Orient en mettant fin aux souffrances des Palestiniens et à l'occupation israélienne des terres palestiniennes, des territoires libanais et des hauteurs du Golan. Ce sont des mesures cruciales qui doivent être prises afin d'instaurer une stabilité durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité sur cette question importante à un moment crucial du processus de paix au Moyen-Orient. Je tiens également à présenter nos sincères félicitations à l'Ouganda pour son accession à la présidence du Conseil et pour le

travail réalisé par la délégation ougandaise. Nous vous remercions également, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat.

Je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Fernandez-Taranco, pour son exposé très instructif sur la situation au Moyen-Orient. Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La reprise des pourparlers directs entre les deux dirigeants d'Israël et de Palestine le 2 septembre à Washington, facilités par le Président Obama, a effectivement redonné espoir à tous ceux qui espèrent sincèrement une solution globale à la question de Palestine en vue de réaliser une paix durable au Moyen-Orient. Mais malheureusement l'impasse continue en dépit des nombreux efforts qui sont déployés, notamment par les dirigeants de la région, ce qui a pour résultat de prolonger la situation difficile dans laquelle se trouvent des millions de civils palestiniens innocents qui attendent depuis trop longtemps la justice et l'exercice de leurs droits inaliénables. La paix au Moyen-Orient apporterait une contribution immense à la paix dans le monde.

Nous sommes convaincus que la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien et des activités de peuplement est la clef d'une solution juste et viable à la question de Palestine. Quarante-trois années d'épreuves incommensurables et de perturbation de la vie civile normale constitueraient, dans n'importe quelle circonstance, une situation troublante. Nous espérons sincèrement que les résolutions adoptées par cet organe et par l'Assemblée générale seront respectées et mises en œuvre sans plus attendre.

La haine et la violence ne font qu'engendrer la haine et la violence. Il faut donc écouter l'appel constant lancé par beaucoup aux parties au conflit concernées pour qu'elles mettent fin à la violence et fassent montre de retenue. C'est le seul moyen de garantir l'instauration d'un environnement propice à une paix durable dans la région. C'est le moyen le plus pragmatique d'établir la confiance et de soulager les souffrances du peuple palestinien.

Une fois de plus, Sri Lanka appelle Israël et la Palestine à exploiter toutes les possibilités de parvenir à une solution durable dans le cadre de laquelle les deux parties pourraient vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et Israël bénéficierait

d'une plus grande acceptation, tant dans la région qu'au-delà.

Nous réitérons notre appui au gouvernement du Président Abbas et nous félicitons de la décision de la Ligue des États arabes de garder la porte ouverte à des pourparlers de paix, en dépit de l'impasse actuelle. En prenant cette décision, la Ligue des États arabes a fait montre de leadership moral et de maturité politique. Nous croyons qu'il faut rétablir l'unité palestinienne par des moyens pacifiques dans l'intérêt d'un État de Palestine fort et stable. Il faut protéger et maintenir les institutions nationales et démocratiques de l'Autorité palestinienne, car elles constitueront la base d'un futur État palestinien, indépendant et autonome.

C'est pourquoi le Gouvernement sri-lankais souhaite et espère sincèrement qu'Israël et la Palestine, de concert avec les principaux acteurs du processus de paix au Moyen-Orient, régleront par les négociations l'impasse actuelle, et ce, dans les plus brefs délais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Je remercie également le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernandez-Taranco, pour son exposé.

Nous avons observé et suivi avec attention les négociations commencées le 2 septembre. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour constater encore une fois qui continue à faire obstacle à la paix au Moyen-Orient, la Puissance occupante ayant annoncé son intention d'organiser un référendum qui prétend évidemment assortir de réserves le résultat obtenu, quel qu'il soit, et qui porte atteinte au droit de retour des Palestiniens. En outre, Israël a pris la décision illégale et provocatrice de continuer à construire des logements dans Jérusalem-Est. La politique expansionniste d'Israël se poursuit également avec la démolition continue de logements palestiniens, mais ce qui est encore plus grave, c'est la politique de violence et de xénophobie que le Gouvernement israélien prêche, poussant ses citoyens à la violence en vue de contraindre la population arabe palestinienne à abandonner la terre qui lui appartient de droit.

Le Nicaragua renouvelle une fois encore sa condamnation du blocus criminel imposé à la bande de Gaza, et exige d'Israël qu'il s'acquitte de ses obligations au titre du droit international, en particulier le droit international humanitaire et les résolutions de l'ONU. Israël continue d'infliger un châtement collectif au plus d'un million et demi de Palestiniens de Gaza, qui vivent dans une prison de 360 kilomètres carrés, victimes d'un blocus aérien, maritime et terrestre.

La décision prise par Israël en juin 2010, après avoir assassiné neuf militants turcs qui se trouvaient à bord d'une flottille humanitaire, d'assouplir les restrictions et de permettre l'entrée de carburants et d'articles à usage domestique, a été perçue par certains comme un bon début. Toutefois, à la lumière des faits survenus, cet acte n'était rien d'autre qu'une retouche cosmétique apportée au blocus génocide et une tentative de détourner l'attention de l'opinion publique de la situation.

Le véritable objectif qui se cache derrière ce blocus est en réalité de maintenir la population prétendument en vie, mais en permanence au bord de l' inanition. Le blocus est une atteinte au droit au développement durable de tout un peuple. La preuve en est, pour ne citer que deux exemples, que, depuis la mise en place du blocus, la moitié des terres arables sont devenues inaccessibles et ne produisent plus, tandis que la majeure partie des usines ont fermé leurs portes, entraînant un taux de chômage estimé à 40 %.

Pour revenir à l'assaut contre la flottille humanitaire, Israël, avec l'impunité qui le caractérise, a refusé une enquête internationale, et a qualifié le meurtre de ces personnes de légitime défense. Est-il possible de considérer l'abordage illégal d'une flottille humanitaire dans les eaux internationales comme de la légitime défense? Non contents d'avoir attaqué la flottille dans les eaux internationales, les soldats israéliens ont fait montre de la plus grande brutalité, et il ne leur a pas suffi de neutraliser leurs victimes, ils les ont criblées de balles.

Le Nicaragua condamne également la poursuite des violations de la souveraineté du Liban, en infraction flagrante aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous condamnons aussi toutes les mesures et actions prises à l'encontre du Golan syrien occupé, qui doit être rendu sans délai par la Puissance occupante.

Le Nicaragua demande à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de reconnaître l'État de Palestine, en particulier les membres permanents du Conseil et

tous les autres États impliqués dans le processus de paix, car ils assument une plus grande part de responsabilité à cet égard.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent prendre des mesures concrètes en faveur de la pleine reconnaissance de l'État de Palestine et de son adhésion à l'Organisation comme Membre de plein droit. Il est tout simplement honteux que la communauté internationale continue de privilégier le fort sur le faible, l'occupant sur l'occupé. Il est inacceptable que cette organisation reconnaisse un pays pour qui le recours à la violence est une politique nationale, et ne reconnaisse pas l'État de Palestine, dont le peuple est en quête de paix et de liberté depuis plus de 60 ans afin d'accéder à une vie digne.

On peut réellement se demander si Israël et son principal allié prendront cette fois-ci la décision de concrétiser, grâce au dialogue et à la négociation, la création d'un État de Palestine délimité par les frontières de 1967, ou s'ils continueront d'être respectivement artisan et complice d'un génocide qui dure depuis plus de 60 ans déjà.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Pálsson (Islande) (*parle en anglais*): La reprise des négociations de paix directes entre Israël et l'Autorité palestinienne au début de cet automne, attendue depuis longtemps, a, dans le monde entier, suscité l'espoir que les parties pourraient enfin accomplir des progrès sur les questions relatives au statut final.

Aujourd'hui, après un intervalle très court, le processus de paix risque très sérieusement de se retrouver à nouveau au point mort. Israël est le principal responsable de cette situation pour avoir refusé de reconduire son moratoire sur la construction des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est.

Il importe de rappeler que les colonies de peuplement ne sont pas simplement une distraction ou un obstacle à la paix. Elles sont illégales au regard du droit international et procèdent de l'occupation qu'elles visent à ancrer encore davantage. Appeler Israël à cesser immédiatement toute activité de peuplement est donc une requête légitime, et même une obligation, pour la communauté internationale.

L'Islande compatit profondément au sort des Palestiniens, qui mobilise en ce moment l'attention du

monde entier, en raison de la situation humanitaire dramatique qui règne à Gaza et de l'attaque menée contre la flottille dans les eaux internationales plus tôt cette année. Cette attaque a été condamnée par mon gouvernement et a suscité une forte réaction de l'opinion publique. Des experts, mandatés par le Conseil des droits de l'homme, sont parvenus à la conclusion qu'Israël avait violé le droit international en attaquant la flottille. Nous exhortons les autorités israéliennes à collaborer avec l'ONU sur le suivi du rapport des experts (A/HCR/15/21).

Les parties israélienne et palestinienne doivent en outre procéder à des enquêtes indépendantes et crédibles, conformes aux normes internationales, sur les violations graves du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme signalées par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HCR/12/48).

Le Gouvernement islandais est fermement convaincu que le blocus de Gaza est contraire au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme et inflige un châtiment collectif à la population gazaouie. En conséquence, mon gouvernement demande au Gouvernement israélien de mettre fin à ce blocus et de faire en sorte que l'ensemble des besoins de la population soient satisfaits.

Enfin, l'Islande appuie vigoureusement un règlement pacifique du conflit et la solution des deux États. Une paix durable et juste au Moyen-Orient ne sera possible qu'avec la concrétisation de la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte en toute sécurité.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour le travail que vous réalisez à la tête du Conseil de sécurité, et vous souhaiter plein succès dans vos efforts.

Nous sommes ici aujourd'hui pour renouveler notre souhait ardent d'assister à la proclamation rapide de l'État palestinien et à l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Nous nous associons à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés, et aux efforts déployés par la Ligue des États arabes en faveur de l'autodétermination du peuple palestinien.

Le Gouvernement israélien a violé la Charte des Nations Unies à de multiples reprises. L'Observateur

permanent de la Palestine a envoyé quelque 374 lettres au Secrétaire général et au Conseil de sécurité, ce qui donne une idée des abus commis à l'encontre du peuple palestinien par Israël, la Puissance occupante. De nombreux rapports des rapporteurs de l'ONU confirment également les violations commises par l'État d'Israël. Il existe donc une liste exhaustive des agressions commises par Israël, qui a ému et outragé la conscience mondiale. Le Venezuela exige que le Conseil de sécurité prenne en main cette question et adopte sans plus attendre les mesures énoncées dans la Charte des Nations Unies afin qu'Israël se conforme au droit international.

Les colonies illégales et la pratique de la colonisation, condamnées par les peuples et les gouvernements du monde entier, font partie de la politique d'agression de l'État d'Israël, qui vise à perpétuer son occupation et à déposséder le peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la souveraineté. La Puissance occupante mène une guerre ethnique, une politique raciste et xénophobe dont l'objectif est la désarabisation de la Palestine.

Conformément aux vues exprimées par la Ligue arabe, la République bolivarienne du Venezuela estime que la reprise de la colonisation israélienne par le biais de la construction de colonies sur le territoire palestinien constitue un sabotage du processus de négociation mené en ce moment par l'Autorité nationale palestinienne et le Gouvernement israélien. La poursuite de la construction de ces colonies, qui a été condamnée dans le monde entier, affecte les frontières de l'État palestinien.

Le Gouvernement israélien a une nouvelle fois montré qu'il n'avait aucune volonté politique de voir progresser les négociations directes avec l'Autorité nationale palestinienne. L'ONU doit exiger de l'État d'Israël qu'il s'abstienne de commettre de nouvelles violations des normes du droit international et de perturber les négociations qui se déroulent en ce moment.

Sous les yeux du monde entier, le Gouvernement israélien a accumulé un volume considérable de violations du droit international. Pourquoi le Conseil de sécurité permet-il l'impunité de cette puissance occupante? Nous prions en conséquence le Conseil de sécurité d'exercer les pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies pour maintenir et préserver la paix et la sécurité internationales.

La Charte stipule dans son préambule qu'il importe de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de réaffirmer l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, et de respecter les obligations nées des traités et autres sources du droit international. La République bolivarienne du Venezuela estime donc qu'en permettant l'impunité de l'État d'Israël, le Conseil de sécurité n'a pas respecté les obligations que lui impose la Charte des Nations Unies. Cet organe est malheureusement prisonnier du droit de veto. C'est pourquoi le Venezuela insiste sur la nécessité de refondre l'ONU. Cela signifie notamment qu'il importe d'éliminer le droit de veto au Conseil de sécurité et de rendre les décisions de l'Assemblée générale contraignantes, y compris celles qui sont relatives à la paix et à la sécurité internationales.

Je termine mon propos en soulignant que la République bolivarienne du Venezuela a été admise en tant que membre à part entière du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Depuis cette tribune et depuis toutes les autres, nous appuierons les luttes de ce peuple, qui cherche à ce que ses revendications historiques soient satisfaites.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Bolivie.

M. Solón (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*): Avant tout, l'État plurinational de Bolivie tient à s'associer à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'État plurinational de Bolivie condamne la poursuite de l'occupation militaire israélienne du territoire palestinien, perpétrée au moyen de violations systématiques du droit international et des résolutions de l'ONU. À cet égard, nous prions la communauté internationale de se montrer solidaire du peuple palestinien dans la tragédie qui le frappe. Avec courage et dignité, le peuple palestinien continue de faire face au harcèlement, aux zones interdites, au manque de nourriture et d'eau potable, mais également aux dispositions prises par Israël en violation des droits de l'homme et des Conventions de Genève. Israël continue également d'imposer des déplacements généralisés qui touchent des milliers de familles palestiniennes.

Depuis le dernier débat public consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine (voir S/PV.6363), la communauté internationale a continué de déployer des efforts pour

mettre un terme à la violence et au terrorisme et empêcher la mort de Palestiniens innocents dans la région. Néanmoins, nous continuons d'être les témoins des effets pervers de l'occupation de la Puissance étrangère qui, de par ses graves conséquences économiques, a privé l'État palestinien et sa population de leur droit légitime d'exister.

Nous ne pouvons rester indifférents face aux coûts directs et indirects alarmants de la politique de bouclage pratiquée par Israël en Cisjordanie, qui viennent s'ajouter au blocus et à la guerre dans la bande de Gaza. Selon un rapport (TD/B/57/4) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), tout ceci a généré des pertes s'élevant à 3,1 milliards de dollars sur les trois dernières années. Ce même rapport de la CNUCED souligne que le déficit commercial avec Israël a atteint 2,6 milliards de dollars en 2009. Ce chiffre dépasse la valeur totale de l'aide fournie par la communauté des donateurs.

Ces graves contraintes ainsi que d'autres imposées à Gaza et dans de nombreux endroits en Cisjordanie, qui accroissent les disparités et la fragmentation des territoires palestiniens occupés, ne font que mettre en évidence les effets des pratiques d'occupation d'Israël.

L'État plurinational de Bolivie est profondément solidaire de la douleur du peuple palestinien. Nous rejetons avec véhémence la destruction inutile par Israël de milliers de foyers, de commerces et d'infrastructures civiles essentielles palestiniens, y compris les installations d'eau et d'assainissement, éléments fondamentaux du droit à l'eau et à l'assainissement, qui est aujourd'hui considéré par l'Assemblée générale comme un droit fondamental de la personne.

Nous condamnons l'utilisation par Israël de l'accès à l'eau comme un moyen d'expulser la population palestinienne de ses territoires. L'État plurinational de Bolivie demande instamment qu'il soit mis fin à toutes les activités de peuplement. Nous exigeons qu'Israël mette un terme à ces pratiques illégales contre le peuple palestinien, lève de manière définitive le blocus de la bande de Gaza et permette la réouverture immédiate et permanente de tous les points de passage pour favoriser la circulation des personnes et des marchandises entre le territoire et l'extérieur, ce qui est indispensable pour apaiser la crise humanitaire

et entreprendre immédiatement la reconstruction et le relèvement économique du peuple palestinien.

La communauté internationale a la responsabilité de garantir que des enquêtes de la plus grande crédibilité soient menées sur tous les crimes et violations commis par Israël dans la bande de Gaza. C'est précisément dans ce cadre important que s'inscrivent les travaux du Comité d'experts indépendants, nommé pour assurer le suivi du rapport Goldstone, en vertu de la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme en mars de cette année.

Les négociations qui peuvent être menées dans le cadre de toute initiative en faveur du processus de paix sont souvent compromises par les activités illégales de colonisation, qui de toute évidence ont pour but l'acquisition illégale et l'annexion de facto d'une plus grande partie du territoire palestinien, ainsi que l'imposition d'une solution unilatérale, comme Israël l'a récemment démontré en refusant de proroger le moratoire sur la construction de colonies de peuplement.

La Bolivie estime que le processus de paix entre les parties doit se fonder sur le respect des accords et l'arrêt de la colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, éléments essentiels pour créer un climat de confiance dans la région.

Dans ce contexte, l'État plurinational de Bolivie appelle la communauté internationale à prendre des mesures urgentes pour qu'Israël, en tant que Puissance occupante, s'acquitte de toutes ses obligations en vertu du droit international, y compris la quatrième Convention de Genève, les résolutions de l'ONU et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice ainsi que de ses obligations découlant de la Feuille de route.

La Bolivie place ses espoirs dans les efforts continus visant à la réalisation des objectifs de la cause juste et légitime du peuple palestinien, que nous appuyons fermement et auquel nous voudrions exprimer notre solidarité inébranlable.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir organisé ce débat public très important sur la situation au Moyen-Orient. Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général,

M. Oscar Fernandez-Taranco, de son exposé clair et complet de ce matin.

Je voudrais également indiquer que la délégation bangladaise s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Égypte et du Tadjikistan au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique, respectivement. Je voudrais y ajouter quelques brèves observations sur certains points qui revêtent de l'importance aux yeux du Bangladesh.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, a toujours été un sujet de grande préoccupation pour la communauté internationale et l'ONU. Un règlement durable et viable du conflit arabo-israélien, y compris la question palestinienne, qui est au cœur de cette crise de longue date, doit par conséquent être notre objectif collectif stratégique. Tous les États Membres devraient s'engager pleinement en faveur de cet objectif et apporter leur plein appui moral, diplomatique, politique et économique à sa réalisation rapide. Le Bangladesh sera toujours disposé à jouer un rôle constructif dans cette entreprise commune visant à instaurer une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, sur la base du principe des deux États. Le Bangladesh s'associe à la communauté internationale pour réaffirmer son plein appui au peuple palestinien dans sa lutte juste et légitime pour parvenir à son autodétermination et pour se libérer de l'occupation qui se poursuit.

Le peuple palestinien est privé de ses droits fondamentaux à disposer de lui-même et à vivre librement sur son propre territoire. Les Palestiniens déplacés ont été privés de leur droit de regagner leur foyer et de vivre dans la dignité et la sécurité. Malheureusement, il semble qu'il s'agisse d'un échec collectif de la communauté internationale, et surtout du peuple israélien, lequel n'a pas su, bien qu'il ait connu des privations et des souffrances, se montrer à la hauteur de la situation et garantir au peuple palestinien ses droits fondamentaux à l'autodétermination et à son propre État souverain aux côtés d'Israël.

Pour parvenir à une solution durable au Moyen-Orient, il importe au plus haut point de régler la question fondamentale, celle de l'occupation prolongée et illégale des territoires arabes par Israël. Cette solution exige le retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris

Jérusalem-Est, et de tous les autres territoires arabes occupés.

Nous sommes tout de même encouragés par la reprise du processus de paix. Il est encourageant que le Président Mahmoud Abbas ait rencontré le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, le mois dernier et qu'ils aient entamé des pourparlers directs alors que les négociations étaient dans l'impasse depuis 2008. Espérons que leur réunion est un pas dans la bonne direction, celle de la solution des deux États. Espérons également qu'ils adopteront une attitude favorable à une paix durable et qu'Israël cessera d'expulser illégalement les Palestiniens et mettra fin à ses projets de colonisation, dans l'intérêt de la réalisation de la solution des deux États.

La communauté internationale attend avec impatience des progrès décisifs. Devrions-nous être optimistes et espérer que ce début modeste des pourparlers finira par consolider le processus de paix? Ma délégation estime que les négociations directes ne pourront aboutir que grâce à un appui régional et international soutenu aux pourparlers, à un processus parallèle d'édification de l'État palestinien et à la recherche d'une paix régionale globale, juste et durable, telle qu'envisagée dans la quatrième Convention de Genève, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), le principe de l'échange de territoires contre la paix et le mandat adopté à la Conférence de Madrid, qui prévoient le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, ainsi que dans la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, qui fournissent les meilleures orientations en vue de réaliser la solution des deux États et de garantir la sécurité et la stabilité d'Israël.

Les deux parties devraient, dès que possible, régler les questions fondamentales, notamment celles du statut de Jérusalem et du retour des réfugiés palestiniens. J'exhorte la communauté internationale, en particulier le Quatuor, à alléger le fardeau financier de l'Autorité palestinienne. Il faudrait renouveler les engagements visant à accroître l'assistance financière fournie au peuple palestinien.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la position de longue date du Bangladesh : l'occupation illégale continue de la Palestine depuis six décennies est la cause première de la violence, des troubles et de l'instabilité dans la région. Je tiens également à réitérer

notre plein appui à une paix durable pour tous les habitants de la région, aussi bien arabes qu'israéliens, et notre ferme engagement en faveur de la création d'un État palestinien indépendant, souverain et stable avec Al Qods Al Charif pour capitale, vivant côte à côte et dans la paix, avec tous ses voisins, y compris Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Weisleder (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : La situation au Moyen-Orient et le conflit entre Israël et la Palestine sont des sujets qui préoccupent l'ONU et le Conseil de sécurité depuis plus de 60 ans. Tous ceux qui ont suivi les événements et surtout les débats au sein de l'Organisation, ne peuvent qu'être frappés par la répétition de déclarations et de dénonciations, non seulement par les parties, mais aussi par d'autres participants. Des progrès réellement significatifs n'ont été accomplis que lorsque certains dirigeants, dotés de véritables qualités d'hommes d'État, au lieu de se préoccuper des différends immédiats, ont porté leur regard vers l'horizon pour évaluer de manière réaliste les coûts matériels, mais surtout les coûts humains, en vue de dépasser les réflexes nationalistes et sectaires. C'est ainsi qu'aujourd'hui, plus de 60 ans après l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et plus de 10 ans après l'échéance fixée à Oslo, nous avons de nouveau l'espoir de voir reprendre les négociations directes entre les parties, de façon que toutes les questions relatives au statut final puissent être réglées en un an. C'est pourquoi nous avons maintenant besoin de dirigeants disposés à abandonner le statu quo et la logique de l'affrontement pour leur substituer la logique de la paix et de la coopération. Nous voyons, à cet égard, quelques signes positifs. La déclaration que nous faisons aujourd'hui est quelque peu différente de celles qui sont généralement prononcées ici, compte tenu des derniers événements.

Le Costa Rica est conscient des difficultés auxquelles se heurtent les dirigeants israélien et palestinien. Il n'ignore pas les objectifs, les aspirations, les droits, les pressions et le poids de l'histoire, qui poussent les deux parties à se méfier l'une de l'autre, et à penser que demain, dans trois ans ou dans 30 ans, elles seront mieux à même d'atteindre leurs objectifs ultimes. Ce n'est toutefois qu'un mirage, rien d'autre qu'un mirage, par le chemin qui mène à une oasis.

Les dirigeants actuels d'Israël et de la Palestine ont trouvé un moyen de s'asseoir à la table des négociations et de parvenir à des accords. Les deux parties savent en outre à quoi doit ressembler, dans ses grandes lignes, un règlement final du conflit, au-delà des pressions. La solution passe par la reconnaissance de deux États à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dont les habitants puissent vivre sans craindre d'être expulsés de leur maison ou de leur terre, d'être enlevés ou d'être la cible de roquettes, et qui coopèrent pour accroître la production, améliorer l'accès à la santé et à l'éducation et renforcer les perspectives d'un avenir pacifique et rempli d'espoirs.

Un accord possible est sur la table des négociations. Il faut encore affiner certains aspects nécessaires, qui complètent mais ne remplacent pas les éléments fondamentaux, à savoir la création d'un État palestinien, d'une part, et la signature d'une paix sûre et réelle, d'autre part.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, le Costa Rica est convaincu que le seul règlement durable du conflit au Moyen-Orient est un règlement qui doit reposer sur le respect absolu du droit international, pas sur la force. Aujourd'hui, le chemin vers une paix durable passe par le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Les parties doivent se concentrer sur les aspects centraux du conflit. Tel a été pour l'essentiel le message de la Présidente Laura Chinchilla lors de sa rencontre en septembre dernier, ici-même au Siège, avec le Président israélien, Shimon Pérès, et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas.

Nous nous félicitons de l'appui implicite fourni par la Ligue arabe à la réunion tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), pour que le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, poursuive les négociations avec la partie israélienne, malgré la décision d'Israël de mettre fin au moratoire unilatéral sur la construction de colonies. Mais ce signe d'espoir ne va pas durer indéfiniment. Les parties doivent trouver un moyen de relancer un dialogue constructif.

D'autre part, le Costa Rica continue d'appuyer les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour rétablir l'unité palestinienne en se fondant sur les engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine. Bien que le Président Abbas et son équipe aient établi la voie à suivre pour améliorer les conditions de sécurité et mettre le peuple à l'abri de la violence, l'unité palestinienne a été systématiquement

affaiblie par des groupes radicaux qui constituent un obstacle au bien-être du peuple qu'ils prétendent défendre. Israël doit aussi pouvoir continuer de compter sur des interlocuteurs valables à même de négocier et de mettre un terme au conflit. À cet égard, les pays arabes sont également des partenaires stratégiques de l'édification de la paix. Ils doivent donc collaborer avec l'Autorité palestinienne pour éviter que ce conflit ne soit instrumentalisé par des extrémistes.

Nous savons que ce processus n'est pas facile. Nous savons que ce conflit trouve son origine dans des différends tant anciens que nouveaux. Le Costa Rica n'est pas naïf et sait bien que le règlement des différends entre les pays et les peuples n'est pas une tâche aisée. Le Costa Rica sait aussi qu'il arrive un moment où les peuples et les dirigeants comprennent qu'ils doivent renoncer à une partie de leurs objectifs et de leurs aspirations pour pouvoir en réaliser d'autres, assurément plus importants.

La vie humaine, le bien-être et l'avenir des enfants d'aujourd'hui et de demain ont plus de valeur que les promesses de vaincre l'ennemi. Face à la logique de l'affrontement et de la colère, le Costa-Rica prône une logique de paix, de compréhension et de bonne foi. Écartons les obstacles, petits et grands, qui nous barrent le chemin, et entendons-nous sur ce qui est nécessaire et essentiel.

Si cette organisation veut jouer le rôle qui lui revient dans ce conflit, il est temps qu'elle s'exprime pour encourager les acteurs raisonnables, ceux qui souhaitent véritablement trouver des solutions, et qu'elle fasse taire les fanatiques, les extrémistes, d'où qu'ils viennent. Il faut ignorer leur voix et leurs prophéties de mauvaise augure et fournir un appui, apporter la tranquillité et donner confiance à ceux qui, chez eux, se méfient de la diplomatie internationale; nous devons leur donner des raisons de croire et d'espérer. Le Costa-Rica appelle les parties à donner le meilleur d'elles-mêmes et à s'employer à faire coïncider leurs vues.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Mauritanie.

M. Ould Hadrami (Mauritanie) (*parle en arabe*): En tant que Président du Groupe des États arabes pendant le mois d'octobre 2010, j'ai le plaisir d'intervenir à cette réunion du Conseil de sécurité sur la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ».

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de l'Ouganda à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je félicite également la Turquie pour la manière remarquable dont elle a présidé le Conseil le mois dernier. Je remercie également M. Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de son exposé.

Le débat d'aujourd'hui a lieu alors qu'Israël continue de faire fi de la volonté de la communauté internationale par sa position intransigeante en poursuivant sa politique d'assassinats réguliers, de déplacements, d'implantation de colonies et de démolition des maisons au quotidien. Ce comportement brutal, criminel et illégal constitue en outre une violation flagrante du droit international, notamment des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le mépris d'Israël pour le droit international, notamment le droit international humanitaire et des droits de l'homme, fait peser une grave menace, et il est indispensable que le Conseil assume sa responsabilité eu égard à l'intransigeance d'Israël.

Pour le Groupe des États arabes, on ne saurait et on ne devrait pas dissocier la réalité sur le terrain des efforts actuellement déployés pour instaurer la paix grâce à la solution des deux États en revenant aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), afin de permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement ses droits légitimes, d'établir un État palestinien souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et d'assurer le retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres. Nous nous félicitons de la déclaration faite par le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, devant l'Assemblée générale, le 23 septembre 2010 (voir A/65/PV.11). Dans ce discours, il a notamment parlé de la création d'un État palestinien d'ici un an.

Les efforts de paix au Moyen-Orient – notamment l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003) et les efforts du Quatuor, qui bénéficient de l'appui plein et complet de la communauté internationale – doivent être appuyés par leur mise en œuvre accélérée de façon à mettre un terme au conflit israélo-arabe et à instaurer une véritable paix sur la base du principe de l'échange des territoires contre la paix. On ne pourra instaurer la paix qu'avec la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte en paix avec Israël.

À cet égard, le Groupe des États arabes demande au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité qui lui incombe et d'encourager le retrait d'Israël, Puissance occupante, du Golan syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, au principe de l'échange des territoires contre la paix et à l'Initiative de paix arabe adoptée au Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu à Beyrouth, le 28 mars 2002.

Le Groupe des États arabes demande au Conseil de sécurité de forcer Israël, Puissance occupante, à appliquer la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre et à l'appliquer à la situation des prisonniers syriens, dont certains sont détenus depuis plus de 25 ans. Le Groupe des États arabes tient à appeler l'attention du Conseil de sécurité sur le fait qu'Israël persiste à refuser d'appliquer la résolution 497 (1981) sur le Golan syrien et poursuit sa politique de colonisation, de confiscation de terres, de détournement des ressources en eau et d'imposition de la nationalité israélienne à des citoyens syriens.

Nous demandons au Conseil de forcer Israël, Puissance occupante, à se retirer sans condition et immédiatement des fermes de Chebaa, de la partie nord du village de Ghajar et des collines de Kfarchouba.

Pour ce qui est de Jérusalem-Est occupée et de la bande de Gaza, nous souhaiterions mettre un terme aux violations flagrantes du droit international par Israël qui cherche à créer une majorité juive à Jérusalem-Est en expulsant les citoyens palestiniens, les déplaçant par la force, en retirant leur permis de séjour et en les remplaçant par des colons israéliens illégaux.

Le Groupe des États arabes insiste sur le danger que court Jérusalem occupée, en particulier Haram al-Charif et la mosquée Al-Aqsa compte tenu des violations israéliennes continues. Nous estimons que les tentatives constantes visant à détruire la mosquée Al-Aqsa et les violations perpétrées dans la ville de Jérusalem font partie d'un plan israélien visant à judaïser Jérusalem-Est occupée, ce qui mettra à mal les efforts de paix déployés aux niveaux international et régional.

Les rapports internationaux fréquents portant sur la situation dans la bande de Gaza indiquent tous que la situation y est particulièrement grave, compte tenu du blocus étouffant, injuste, inhumain et illégal qui dure depuis plus de trois ans et qui a paralysé l'économie de

Gaza, mettant à mal les conditions de santé et de vie et les conditions sociales de plus de 1,7 million de Palestiniens.

Le Groupe des États arabes demande l'arrêt inconditionnel et immédiat de toutes les activités de peuplement, y compris à Jérusalem, condition préalable indispensable à la paix. Nous demandons à Israël de lever immédiatement et sans délai le blocus inhumain imposé à Gaza. Les négociations ne pourront jamais reprendre tant qu'Israël, Puissance occupante, continue de construire de nouvelles colonies de peuplement. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit s'attaquer à la position injuste d'Israël et rejeter résolument sa position provocante et destructrice. Israël doit respecter le droit international car, sans cela, le processus de paix tout comme le maintien de la paix et de la sécurité internationales seraient mis à mal.

Enfin et surtout, le Groupe des États arabes estime que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, doit demander fermement à Israël, Puissance occupante, de mettre un terme à toutes ses violations flagrantes du droit international, notamment ses violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Israël doit cesser ses activités de peuplement et revenir sincèrement à la table de négociations pour créer un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël. Il doit se retirer complètement et sans condition de tous les territoires arabes occupés. Le Conseil de sécurité doit redoubler d'efforts et prendre de nouvelles mesures concrètes et efficaces en ce moment critique pour la région du Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Lalama (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur se félicite une fois de plus de l'occasion offerte par le Conseil de sécurité d'examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Je vous félicite, Monsieur le Président, de la façon dont vous dirigez ce débat. Je remercie également M. Oscar Fernandez-Taranco de son exposé.

L'Équateur s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il m'est agréable de réaffirmer une nouvelle fois la position de l'Équateur sur le conflit du Moyen-

Orient : les normes et les principes du droit international doivent être pleinement respectés, en particulier pour ce qui est du règlement pacifique des différends, de la condamnation du recours à la menace ou à l'emploi de la force et du respect des résolutions de l'ONU et de ses organes subsidiaires. À cet égard, nous appuyons toutes les résolutions du Conseil de sécurité.

Fidèle à cet engagement, ma délégation condamne les actes de violence qui continuent de se produire dans la région et qui non seulement sont contraires au droit international mais rendent aussi difficile l'entente entre les parties.

La crise à laquelle nous sommes confrontés nous oblige à chercher et à prendre des mesures et des décisions pour instaurer la paix. Pour ce faire, il faut qu'Israël respecte le droit et les résolutions de l'ONU. La population voudrait que la communauté internationale, conformément au droit humanitaire et aux résolutions de l'ONU, demande de manière claire et ferme, une fois pour toutes, à Israël de cesser les actes de harcèlement dans la région et les activités de peuplement qu'il continue de mener par la force dans la zone, y compris à Jérusalem-Est.

Les colonies sont illégales et injustifiables, elles sont source de tensions, vont à l'encontre du principe de l'échange de territoires contre la paix appuyé par la communauté internationale depuis 1979 et font obstacle au processus de paix entre les parties.

Si Israël rejette les efforts, les appels et les demandes de la communauté internationale de manière à entraver les négociations de paix, le Conseil de sécurité – et tous les organes compétents de l'ONU doivent faire de même – devra alors prendre des mesures concrètes pour veiller à ce qu'Israël réponde des violations et des crimes perpétrés, notamment dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est.

Ma délégation condamne de nouveau les actes qui se produisent dans la région, car non seulement il portent atteinte au droit international, mais ils nuisent surtout à l'entente entre les parties.

La région exige qu'une solution soit trouvée. Nous exhortons les parties à parvenir à un règlement pacifique, juste, durable et global du conflit, à s'efforcer de contribuer au rétablissement du dialogue qui permettra, grâce à la mise en œuvre effective du mandat de Madrid, de l'initiative israélienne et de la Feuille de route, d'instaurer la stabilité et la paix dans une région où deux États, Israël et la Palestine, doivent vivre ensemble, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures.